Agence canadienne d'inspection des aliments | Canadian Food Inspection Agency

Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport sur les résultats ministériels 2018-2019

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre de la Santé

Pour la période se terminant le 31 mars 2019

Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019.
(Agence canadienne d'inspection des aliments), tous droits réservés.
L'utilisation sans permission est interdite.

ACIA P0971-18
N° de cat. : A101-12F-PDF
ISSN : 2561-0783

This publication is also available in English.

Table des matières

Message de la ministre 1

Aperçu de nos résultats 3

Résultats : ce que nous avons accompli 7

Responsabilité fondamentale : La salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux 7

Résultat ministériel nº 1 : Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont présentés fidèlement aux Canadiens 11

Résultat ministériel nº 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont salubres pour les Canadiens et l'environnement 19

Résultat ministériel nº 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et les produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale 32

Services internes 37

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines . . . 43

Dépenses réelles 43

Ressources humaines réelles 45

Dépenses par crédit voté 46

Dépenses et activités du gouvernement du Canada 46

États financiers et faits saillants des états financiers 47

États financiers 47

Faits saillants des états financiers 47

Renseignements supplémentaires 49

Renseignements ministériels 49

Profil organisationnel 49

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités 50

Contexte opérationnel et principaux risques 50

Cadre de présentation de rapports 50

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes 52

Tableaux de renseignements supplémentaires 52

Dépenses fiscales fédérales 53

Coordonnées de l'organisation 54

Annexe : définitions 55

Notes en fin d'ouvrage 61

Message de la ministre

À titre de ministre de la Santé, je suis heureuse de vous présenter le *Rapport sur les résultats ministériels* de 2018-2019 pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

L'ACIA est un précieux partenaire de Santé Canada, de l'Agence de la santé publique du Canada, et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ainsi que de nombreuses autres organisations gouvernementales et de l'industrie. La capacité de l'Agence à travailler en collaboration est l'une de ses plus grandes forces.

L'ACIA continue de protéger la santé des Canadiens en renforçant davantage notre système de salubrité des aliments, lequel est déjà de calibre mondial. Des mesures de protection supplémentaires ont été mises en place dans le cadre de l'entrée en vigueur du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*, le 15 janvier 2019. Ce règlement rend notre système de salubrité des aliments encore plus sûr en permettant le retrait plus rapide des aliments insalubres du marché. Il appuie également un système de réglementation souple qui favorise un meilleur accès aux marchés étrangers pour les produits alimentaires canadiens.

L'ACIA continue de mettre l'accent sur une approche préventive axée sur les risques pour tous les programmes et initiatives. En adoptant cette approche moderne, l'ACIA améliore et renforce l'expérience client grâce à des outils et à des services numériques, comme « MonACIA », un portail qui permet aux clients d'accéder à des ressources d'affaires sécurisées en ligne.

L'ACIA reste active dans les secteurs importants de la protection des végétaux et de la santé des animaux, et ce travail appuie directement l'accès aux marchés – une priorité importante pour le gouvernement.

La protection des végétaux est essentielle non seulement pour la santé des humains et des animaux, mais également pour l'environnement et notre économie. L'ACIA travaille de manière proactive avec des partenaires pour prévenir l'introduction et la propagation de phytoravageurs au Canada et à l'échelle mondiale. Elle dirige les efforts du gouvernement du Canada envers la sensibilisation sur la protection des végétaux de concert avec d'autres ministères fédéraux et partenaires internationaux en 2020, qui a été proclamée l'Année internationale de la santé des végétaux par les Nations Unies.

L'Agence fait également progresser la mise sur pied du nouveau Centre pour la protection des végétaux à Sidney, une installation de recherches phytosanitaires de calibre mondial qui fournira aux scientifiques et aux partenaires de l'ACIA des installations de pointe pour faire progresser la phytologie et la protection des végétaux.

Sur le plan de la santé des animaux, l'ACIA a travaillé sans relâche avec des partenaires nationaux et internationaux pour empêcher l'introduction de la peste porcine africaine au Canada, et pour se préparer au cas où la maladie serait détectée au Canada. De plus, Santé Canada a effectué des changements de réglementation et de politiques liés à l'utilisation responsable des antimicrobiens chez les animaux, qui est essentielle à la protection de la santé et de la sécurité des personnes, des aliments, des animaux et des plantes, ici au Canada et dans le monde. Les programmes de l'ACIA ainsi que ses vétérinaires offrent du soutien de première ligne pour l'utilisation responsable des antimicrobiens importants sur le plan médical chez les animaux.

J'ai hâte de continuer à faire progresser les dossiers prioritaires grâce à la collaboration et à la prise de décisions fondées sur des données probantes, en vue de maintenir et d'améliorer la santé et la sécurité de tous les Canadiens.

Il ne s'agit là que de quelques réalisations de l'ACIA qui jettent les bases pour d'autres occasions à venir. Je vous invite à lire le *Rapport sur les résultats ministériels* de 2018-2019 pour comprendre comment l'ACIA continue d'innover et d'atteindre des résultats au nom de tous les Canadiens.

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre de la Santé

Aperçu de nos résultats

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est un organisme de réglementation qui est engagé à veiller sur la santé et le bien-être des Canadiens, de l'environnement et de l'économie en préservant la salubrité des aliments ainsi que la santé des animaux et des végétaux. À ce titre, l'ACIA améliore continuellement la conception et l'exécution de ses programmes afin de minimiser et de gérer les risques. Grâce à notre travail, l'environnement est mieux protégé, les Canadiens peuvent être assurés que leurs aliments sont salubres, et les entreprises canadiennes ont accès à des possibilités concurrentielles partout dans le monde.

En 2018-2019, l'ACIA a concentré ses efforts sur la mise en œuvre de son cadre stratégique, **Répondre aux besoins d'aujourd'hui et bâtir pour l'avenir**[i], qui guidera ses efforts au cours des prochaines années pour mieux gérer les risques émergents, répondre aux demandes des consommateurs et soutenir l'industrie dans sa concurrence sur le marché mondial. Les programmes et les services internes de l'ACIA travaillent en étroite collaboration pour faire progresser l'orientation stratégique de l'Agence.

Outils de réglementation moderne

- L'ACIA a continué d'offrir une trousse d'outils de réglementation moderne et axée sur les résultats avec de nouveaux outils de promotion de la conformité pour son système de salubrité des aliments tout en protégeant les ressources végétales et animales du Canada et en appuyant l'innovation. Le ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii] (RSAC) a été publié le 13 juin 2018 dans la Partie II de la ***Gazette du Canada***[iii] et est entré en vigueur le 15 janvier 2019. Le nouveau règlement précise le résultat que l'industrie doit atteindre, plutôt que de décrire la façon dont il doit être atteint, ce qui permet à l'industrie d'innover et de réagir aux nouveaux risques et développements et d'introduire de nouveaux procédés, procédures et technologies, tout en renforçant les exigences en matière de salubrité alimentaire. Des modifications ont également été apportées aux exigences relatives au transport sans cruauté du ***Règlement sur la santé des animaux***[iv] et devraient entrer en vigueur en février 2020. En ce qui concerne la modernisation de l'étiquetage des aliments, l'ACIA a continué de rédiger de nouvelles dispositions en cette matière. Ces modifications ont été publiées dans la partie I de la **Gazette du Canada**[v] le 21 juin 2019. Elles permettraient de

moderniser les dates de péremption, l'information sur les entreprises alimentaires et l'étiquetage de l'origine en introduisant des exigences fondées sur les résultats qui s'appliqueraient également à tous les aliments. Ces modifications réduiraient également le fardeau de l'industrie en abrogeant les exigences inutiles ou redondantes propres aux produits alimentaires. Le ***Règlement sur les engrais***[vi] a été publié dans la Partie I de la **Gazette du Canada**[vii] le 8 décembre 2018 et, à la suite d'une période de commentaires et d'une analyse subséquente, il devrait être publié en version finale dans la Partie II de la ***Gazette du Canada***[viii] à l'hiver 2020.

Gestion intégrée du risque

- L'ACIA a continué d'adopter des approches de gestion intégrée du risque pour déterminer l'affectation des ressources et les priorités en matière d'application de la loi, ciblant ainsi les ressources là où elles sont le plus nécessaires, en élaborant et en mettant en œuvre de nouveaux outils de gestion du risque, d'analyse et de surveillance. Ces méthodes comprennent le **modèle d'évaluation des risques fondé sur l'établissement**[ix] (mis en œuvre pour les aliments, les couvoirs et les établissements d›aliments du bétail), le cadre de renseignements sur les risques de l'ACIA pour améliorer la prise de décisions. L'élaboration du **Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments**[x] a progressé et devrait être mise en œuvre d'ici mars 2020, et soutenu par le comité directeur ce qui comprend la réprésentation de membres de tous les provinces et territoires.

Inspections cohérentes et efficaces

- L'ACIA a continué d'effectuer des inspections cohérentes et efficaces en adoptant une approche d'inspection unique pour les produits laitiers, le poisson, les produits transformés, le miel, le sirop d'érable et les œufs. Cette approche est axée sur les résultats réglementaires et est de plus en plus appuyée par des outils mobiles et des directives qui permettront d'accroître l'efficacité et la promptitude de la réponse aux risques émergents. Le lancement de la première phase du Programme modernisé d'inspection de l'abattage Porc (PMIA-Porc) s'est terminé dans deux installations pilotes en août 2018.

Priorité aux outils et services numériques

- Les outils donnant préséance au numérique et l'approche axée sur les services numériques de l'ACIA visent à fournir aux clients l'éventail complet des services et des renseignements dont ils ont besoin pour se conformer à la réglementation. **MonACIA**[xi] demeure un moyen pratique et sécuritaire de faire affaire en ligne avec l'ACIA. Les inspecteurs de l'ACIA saisissent les résultats des activités d'inspection dans la plateforme de prestation numérique de services. La prochaine étape du développement de la plateforme consistera à mettre des services à la disposition de nos secteurs d'activité de la protection des végétaux et de la santé des animaux. L'ACIA fait également progresser d'autres activités de certification des exportations numériques par l'intermédiaire de **MonACIA**[xi], la plateforme de prestation numérique de services de l'Agence, qui sera disponible au début de 2019-2020. Il s'agit notamment du certificat de vente libre, du certificat standard laitier et d'un projet pilote pour les bovins vivants à destination des États-Unis, qui a été planifié en deux phases. L'ACIA continuera de faire progresser les travaux d'automatisation des certificats phytosanitaires et de salubrité des poissons par l'intermédiaire de **MonACIA**[xi] en 2020-2021. Grâce à la technologie, l'ACIA s'efforce de libérer les inspecteurs des tâches administratives, afin qu'ils puisssent se concentrer sur leurs activités de vérification de la conformité et s'assurer que seuls des aliments sûrs ainsi que des végétaux et animaux sains sont mis en marché.

Chef de file mondial

- En tant que chef de file mondial, l'ACIA continue d'appuyer le consensus international tout en cherchant à améliorer les normes internationales, l'équité dans les pratiques commerciales, l'utilisation accrue de la technologie et la coopération en matière de réglementation afin de protéger les aliments, les végétaux et la santé animale et de promouvoir l'accès aux marchés. En réponse à de sérieuses préoccupations mondiales au sujet du risque d'agents viraux émergents, l'ACIA a dirigé la formation du réseau de laboratoires des maladies zoonotiques de niveau de biosécurité 4. Ce réseau a organisé avec succès des ateliers de formation pour répondre aux besoins des laboratoires à confinement élevé et maximal des membres du réseau (scientifiques et personnel technique de cinq pays partenaires : Canada, États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne et Australie). L'ACIA a été l'hôte du Forum sur la peste porcine africaine (PPA) tenu à Ottawa les 30 avril et 1er mai 2019. L'ACIA a collaboré avec le gouvernement des États-Unis, les dirigeants de l'industrie, les décideurs et les experts internationaux en vue de discuter de la menace que représente la peste porcine africaine (PPA) pour les Amériques, de tirer des leçons des récentes éclosions survenues en Europe et en Asie et d'élaborer une feuille de route pour travailler avec les partenaires gouvernementaux, industriels et internationaux afin de prévenir la PPA et de réagir à cette menace.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats atteints de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, voir la section « **Résultats : ce que nous avons accompli** » du présent rapport.

Résultats : ce que nous avons accompli

Responsabilité fondamentale : La salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux

Description :

Protéger les Canadiens en protégeant le système alimentaire du Canada et les ressources végétales et animales dont nous dépendons, et soutenir l'économie canadienne par l'entremise du commerce des produits canadiens.

Résultat stratégique :

L'ACIA évolue continuellement pour relever les défis d'un environnement complexe et en constante évolution qui est influencé par des facteurs tels que la mondialisation, les changements technologiques et climatiques et les maladies ou parasites nouveaux et émergents.

En 2018-2019, nos programmes pour les aliments, les végétaux et les animaux ont planifié et exécuté les activités quotidiennes de prévention et de sécurité qui y sont associées à l'aide d'approches novatrices. Les programmes font progresser les priorités qui améliorent la façon dont nous menons nos activités dans les domaines suivants :

- **Établissement de règles** – L'ACIA a amélioré diverses règles pour s'assurer qu'elle a mis en place les programmes, les politiques, les contrôles et les méthodes scientifiques appropriés pour assurer la salubrité des aliments et la santé des animaux et des plantes destinées au commerce intérieur et international. Par exemple, la ***Loi sur la salubrité des aliments au Canada***[xii] et le ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii] sont entrés en vigueur, et divers règlements concernant la santé animale, le transport, les aliments pour animaux, les engrais et l'étiquetage des aliments ont été modifiés.
- **Surveillance et application de la loi** – L'ACIA a vérifié la conformité de l'industrie avec les règles au moyen d'activités de surveillance, d'inspections et de mise à l'essai en laboratoire.
- **Promotion de la conformité** – L'ACIA a fourni des outils et des renseignements clairs pour aider l'industrie et les Canadiens à comprendre les règles, les raisons pour lesquelles elles sont importantes et ce qui est nécessaire pour s'y conformer.
- **Octroi de permissions** – L'ACIA a accordé des permissions en temps opportun si les demandeurs respectent les règles précises requises pour les denrées alimentaires, les végétaux, les animaux et leurs produits. Les permissions comprennent les transactions telles que l'autorisation d'importer, d'exporter ou d'exploiter. Ceci est facilité par nos services numériques, avec **MonACIA**[xi] à l'avant-garde.

L'ACIA a joué un rôle clé sur la scène internationale en soutenant les aspects suivants :

- **Établissement de normes internationales** – L'ACIA a travaillé avec ses partenaires internationaux pour élaborer ou maintenir des normes et des règles acceptables à l'échelle internationale et des règles commerciales dans les domaines de la salubrité des aliments et de la santé des végétaux et des animaux. Le Canada a participé activement aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de la Commission du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux.
- **Accès aux marchés** – L'ACIA a maintenu et créé de nouveaux débouchés commerciaux pour les aliments, les animaux et les végétaux canadiens dans le cadre de forums internationaux ou de négociations bilatérales. La signature du nouvel accord Canada-États-Unis-Mexique et l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) en sont des exemples majeurs. Le Canada a continué de travailler sur l'accès au marché pour les produits de la pêche et les produits laitiers et a obtenu l'accès pour le crabe rouge en Chine, a maintenu l'accès pour les légumineuses en Inde et a obtenu l'accès pour les bovins vivants au Guatemala, au Zimbabwe et aux Philippines.
- **Coopération en matière de réglementation et collaboration scientifique** – L'ACIA a collaboré avec ses partenaires internationaux pour chercher des occasions de renforcer les partenariats et d'harmoniser les approches en matière de salubrité des aliments, de protection des consommateurs et de santé des végétaux et des animaux. Le Canada a participé activement aux travaux du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) Canada-États-Unis.

Des détails sur chacun des précédents éléments sont disponibles ci-dessous dans les sections des résultats ministériels 1, 2 et 3.

Résultats

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels en 2018-2019	Résultats réels en 2017-2018	Résultats réels en 2016-2017
N1	Pourcentage d'entreprises alimentaires qui respectent les règles fédérales	95 %	S. O.	98,01 %	93,86 %	94,24 %
N2	Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments à risque élevé émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel	95 %	S. O.	96,9 %	93,9 %	96,9 %

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels en 2018-2019	Résultats réels en 2017-2018	Résultats réels en 2016-2017
N3	Nombre de phytoravageurs étrangers nuisibles qui sont entrés au Canada et s'y sont établis	0	S. O.	0	0	1
N4	Pourcentage de semences, d'engrais et de produits ou variétés végétales canadiens nouveaux ou modifiés qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux	95 %	S. O.	92,20 %[1]	90,70 %	93,20 %
N5	Pourcentage des chargements inspectés d'animaux vivants qui respectent les exigences fédérales en matière de transport sans cruauté.	95 %	S. O.	99 %	98,90 %	98,53 %
N6	Nombre de cas de maladies animales nuisant à la santé humaine ou animale qui sont entrés au Canada.	0	S. O.	0	0	0
N7	Nombre d'expéditions de produits canadiens qui sont rejetés à la frontière d'un pays étranger au défaut de satisfaire aux exigences d'importation	À déterminer	S. O.	2 198	S. O.	S. O.

1 Cet indicateur est une compilation de plusieurs programmes de la protection des végétaux. Chacun des programmes ont atteint leur objectif, à l'exception du programme des engrais pour lequel la conformité du produit a été rapportée à 82%. Ce qui a eu pour effet de réduire le résultat global.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues en 2018-2019	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) en 2018-2019	Différence (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2018-2019
571 740 385	571 740 385	668 574 666	645 785 932	74 045 547

L'augmentation des autorisations par rapport aux dépenses prévues reflète le financement supplémentaire reçu en cours d'exercice pour les initiatives approuvées par le Conseil du Trésor au moyen du crédit de mise en œuvre et du Budget supplémentaire des dépenses, du remboursement des paiements législatifs et d'autres rajustements en cours d'exercice. Ces rajustements ont totalisé 96,8 millions de dollars, qui comprennent principalement le renouvellement d'initiatives de temporisation comme le **Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments**[x], les fonds transférés de l'exercice précédent et le financement reçu en cours d'exercice relativement au règlement des conventions collectives.

L'Agence a dépensé 22,8 millions de dollars de moins que le total des autorisations disponibles pour utilisation. Les autorisations non dépensées étaient principalement liées aux fonds transférés à l'exercice suivant pour appuyer diverses initiatives approuvées par le Conseil du Trésor et aux fonds réservés pour le reste des coûts prévus de règlement des négociations collectives, ainsi qu'aux fonds inutilisés nécessaires pour financer certaines initiatives pangouvernementales. Les fonds non utilisés seront reportés à 2019-2020.

L'Agence a dépensé 74,0 millions de dollars de plus que prévu. L'augmentation est principalement attribuable au renouvellement des initiatives de temporisation, et l'Agence a ratifié la majorité de ses conventions collectives, ce qui a donné lieu à d'importants règlements salariaux rétroactifs non récurrents et à des augmentations continues des coûts.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Équivalents temps plein prévus en 2018-2019	Équivalents temps plein réels en 2018-2019	Différence (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus en 2018-2019
5 043	5 187	144

L'augmentation de 144 équivalents temps plein par rapport aux prévisions s'explique principalement par le financement en cours d'exercice reçu pour le renouvellement du financement temporisé de diverses initiatives de salubrité alimentaire.

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement pour le Répertoire des programmes de l'ACIA est disponible dans l'**InfoBase du GC**[xiii].

Résultat ministériel nº 1 : Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont présentés fidèlement aux Canadiens

La population canadienne désire savoir que les aliments qu'elle mange sont salubres et que l'industrie comprend et respecte les règles requises pour produire ou importer des aliments sécuritaires et dont l'étiquetage est exact. Grâce à la prestation de ses programmes, l'ACIA atténue les risques pour la santé publique associés aux dangers potentiels du système d'approvisionnement alimentaire et gère les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments, ce qui inclut la collaboration avec les partenaires fédéraux et provinciaux en matière de salubrité des aliments et avec l'industrie. L'ACIA atteint ses objectifs grâce à la gestion du risque, à la mise en œuvre et à appliquer des règlements, aux nouveaux outils et processus, à l'adoption de l'innovation et de la technologie, à l'adoption de normes internationales scientifiques et à la collaboration avec ses partenaires, au besoin.

Pour atteindre ses objectifs en matière de salubrité des aliments, l'ACIA a fait progresser des initiatives clés, notamment la mise en œuvre d'outils d'analyse des risques comme le **Modèle d'évaluation des risques fondé sur l'établissement**[ix] et la diffusion d'un nombre croissant de services en ligne pour l'industrie par l'intermédiaire de **MonACIA**[xi]. L'ACIA a également mis à l'essai de nouvelles procédures d'inspection dans deux abattoirs de porcs en Alberta et a lancé la première vague de nouveaux appareils numériques pour les employés partout au pays, ce qui a aidé ces derniers à travailler plus efficacement. Ces efforts constituent une base sur laquelle nous continuerons de bâtir.

Nos réalisations à l'appui de la salubrité des aliments comprenaient les suivantes :

Outils de réglementation moderne

Mise en œuvre du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada[ii]

La ***Loi sur la salubrité des aliments au Canada***[xii] et son ***règlement***[ii] d'application constituent un pilier de la modernisation de notre système de salubrité des aliments. Cette loi regroupe 13 règlements sur les produits alimentaires et les dispositions relatives aux aliments du ***Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation***[xiv] en un seul règlement en vertu de la ***Loi sur la salubrité des aliments au Canada***[xii]. Ce faisant, une série d'autorités dispose d'un langage simplifié qui alignent les pouvoirs d'inspection et d'application de la loi, ce qui les rend uniformes pour tous les produits alimentaires, permettant ainsi aux inspecteurs

LE SAVIEZ-VOUS?

Exigences normatives par opposition aux exigences fondées sur les résultats :

Auparavant, des règlements normatifs auraient pu préciser que l'équipement utilisé dans la production alimentaire doit être soulevé à au moins un mètre au-dessus du sol.

Dans le cadre du RSACii, une approche axée sur les résultats pourrait indiquer que ces équipements doivent être installés de manière à ne pas poser de risque de contamination.

d'être plus efficaces et favorisant des taux encore plus élevés de conformité pour l'industrie. Cette nouvelle approche permettra de mettre davantage l'accent sur la prévention, de retirer plus rapidement du marché les aliments insalubres, de réduire le fardeau de l'industrie, d'améliorer l'innovation et de faciliter l'accès au marché pour le secteur agroalimentaire et agricole du Canada. En précisant le résultat qu'une entreprise doit atteindre, plutôt que la façon dont elle doit l'atteindre, le ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii] permet aux entreprises de moderniser leurs technologies, processus et procédures.

Le ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii] est conforme aux exigences reconnues à l'échelle internationale pour tous les produits alimentaires qui sont importés, exportés et commercialisés d'une province à l'autre. Il appuie l'accès aux marchés pour les exportateurs canadiens en suivant le rythme des efforts de modernisation de la salubrité des aliments dans d'autres pays et en renforçant la réputation du Canada selon laquelle il détient un système de contrôle de la salubrité des aliments de classe mondiale.

Au cours de la période précédant la publication du règlement dans la Partie II de la ***Gazette du Canada***[iii], le 13 juin 2018, l'ACIA a mis en œuvre une stratégie d'engagement et de sensibilisation à plusieurs canaux pour sensibiliser l'industrie au ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii]. Le grand public et les médias ont été informés de la publication dans la Partie II de la ***Gazette du Canada***[iii] au moyen d'un communiqué de presse accompagné de documents d'information, d'un événement ministériel tenu à Ottawa, des médias sociaux et d'une campagne proactive auprès des médias. Les paramètres du Web et des médias sociaux indiquaient un engagement élevé à l'égard de l'information, des outils et des ressources offertes sur le site Web de l'ACIA. L'ACIA a participé à 309 activités d'engagement, comme des présentations, des conférences, des kiosques et des réunions, pour aider l'industrie à comprendre les nouvelles exigences et à accroître la sensibilisation. La recherche sur l'opinion publique, menée en octobre-novembre 2018 et de nouveau en février-mars 2019, a révélé une meilleure connaissance du ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii], d'après les résultats de 2017-2018, ainsi qu'une forte sensibilisation aux trois exigences clés du nouveau règlement (délivrance de licence, traçabilité et contrôles préventifs).

LE SAVIEZ-VOUS?

Le **Règlement sur la salubrité des aliments au Canada**[ii] (RSAC) a été publié le 13 juin 2018 dans la Partie II de la Gazette du Canadaiii. De nombreuses exigences sont entrées en vigueur le 15 janvier 2019, et d'autres seront mises en œuvre progressivement jusqu'en juillet 2021, selon le produit alimentaire, le type d'activité et la taille de l'entreprise.

Une sensibilisation accrue des entreprises du secteur alimentaire aux nouvelles exigences en matière de salubrité des aliments contribue à renforcer notre système de salubrité des aliments. L'ACIA a examiné, mis à jour et publié tous les documents d'orientation

existants concernant les exigences du ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii] afin de promouvoir la conformité dans tous les secteurs. La page sur les aliments de l'ACIA contient une vaste gamme de ressources, y compris une trousse d'outils pour les entreprises, l'outil de recherche de guide d'orientation et un bouton de rétroaction.

Pour préparer l'entrée en vigueur du ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii] (entre le 15 janvier 2019 et juillet 2021), l'ACIA s'est assurée que des mécanismes sont en place pour accélérer la prise de décisions afin de minimiser les perturbations du commerce et elle a continué à collaborer avec les associations industrielles, les parties réglementées, les autres ministères et les partenaires commerciaux internationaux afin que la phase de mise en œuvre se fasse de façon harmonieuse. De plus, au cours de la phase de mise en œuvre, l'ACIA a mis en place une approche d'application graduelle qui met l'accent sur la collaboration avec les entreprises pour les aider à comprendre les nouvelles exigences et à s'y conformer.

Modernisation de l'étiquetage des aliments

La modernisation de l'étiquetage des aliments est une autre initiative visant à renforcer notre système de salubrité des aliments. Elle vise à améliorer la lisibilité des étiquettes des aliments et à fournir des renseignements plus utiles sur le datage, les ingrédients, les coordonnées de l'entreprise et l'origine des aliments importés. Cette initiative comprendra également des outils pour sensibiliser les consommateurs et les aider à faire des choix éclairés sur le marché. Les outils favoriseront également la conformité en précisant mieux les rôles et les responsabilités en matière d'étiquetage véridique et non trompeur des aliments, et en clarifiant les responsabilités de l'industrie ainsi que l'activité de surveillance de l'ACIA.

L'ACIA et Santé Canada travaillent en étroite collaboration pour intégrer leurs activités de modernisation de l'étiquetage et pour harmoniser et coordonner les activités de mobilisation, les propositions, les consultations et les dates d'entrée en vigueur d'autres modifications réglementaires. À cette fin, l'ACIA a continué d'élaborer de nouvelles instructions de rédaction des étiquettes en 2018-2019, en collaboration avec Santé Canada. Ces nouvelles exigences découlent des modifications apportées à l'article sur l'étiquetage du ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii] et du ***Règlement sur les aliments et drogues***[xv]. Les modifications proposées devraient être prépubliées dans la Partie I de la ***Gazette du Canada***[xvi] au printemps 2019. La publication dans la Partie II de la ***Gazette du Canada***[viii], est prévue pour 2020.

L'étiquetage modernisé appuiera l'innovation dans l'industrie alimentaire et permettra aux Canadiens de prendre de meilleures décisions d'achat éclairées et d'être ainsi mieux protégés.

Gestion intégrée du risque

Modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements[ix]

Afin de renforcer notre système de salubrité des aliments, L'ACIA a modernisé son approche en matière d'inspection. Le **modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements**[ix] (ERE)évalue les risques pour la salubrité des aliments des établissements alimentaires relevant de l'ACIA. Il tient compte des stratégies d'atténuation mises en œuvre par l'industrie pour contrôler les risques liés à la salubrité des aliments, l'information sur la conformité des établissements et les risques liés à la salubrité des aliments associés à un produit, à une opération ou à un procédé de fabrication alimentaire précis.

En 2018-2019, la phase de planification de l'automatisation du modèle d'évaluation du risque axé sur les établissementsix a pris fin et nous avons obtenu les résultats suivants :

- Trois articles scientifiques portant sur la détermination, la sélection et la quantification des facteurs de risque inclus dans le **modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements**[ix] ont été publiés dans des revues à comité de lecture en 2018.
- Les résultats du **modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements**[ix] ont été rendus disponibles pour les établissements sous réglementation fédérale de production de produits laitiers en octobre 2017, de transformation de la viande et de la volaille en juin 2018 et acéricoles en janvier 2019 et ils sont utilisés depuis avril 2019 pour déterminer l'affectation des ressources aux fins d'inspection en fonction des risques associés à la production de produits laitiers et de l'érable. La collecte et l'analyse des données sont en cours pour les établissements de production d'œufs, de miel et de poisson en préparation de l'introduction du modèle d'évaluation du risque axé sur les établissementsix dans ces secteurs.

Le **modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements**[ix] fournit à l'industrie une rétroaction sur ses risques, ce qui l'aide à améliorer et à renforcer ses pratiques en matière de salubrité alimentaire et, par conséquent, à accroître la confiance dans le système alimentaire canadien. Les résultats sont utilisés avec d'autres facteurs, comme les exigences commerciales, afin de déterminer l'approche utilisée et le niveau approprié de surveillance requis pour gérer le risque d'un établissement.

Le **modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements**[ix] permet également de s'assurer que les ressources de l'ACIA sont axées sur les secteurs à risque élevé.

Au cours de cette phase du projet, l'équipe des technologies de l'information de l'ACIA a mis la dernière main à la conception de la collecte automatisée de renseignements supplémentaires sur les établissements. À compter de mars 2019, les établissements pourront fournir volontairement de l'information sur leurs activités opérationnelles et leurs stratégies d'atténuation en ligne par l'intermédiaire de **MonACIA**[xi]. L'information sur la conformité est recueillie à partir des données d'inspection et d'application de la loi de l'ACIA. Les résultats obtenus représentent le niveau de risque final d'un établissement.

Modèle comparatif des risques et planification axée sur les risques

Le modèle comparatif des risques est un outil d'analyse qui utilise des données provenant de sources externes et internes pour comparer les risques entre les activités de l'ACIA. L'ACIA a continué de faire progresser son modèle comparatif des risques afin de l'utiliser pour cerner et évaluer les risques dans ses trois secteurs d'activité (animaux, végétaux et aliments). L'ACIA a mené un certain nombre d'études pilotes qui ont mis à profit les analyses, les données et les renseignements éclairés par l'analyse du risque pour appuyer la prise de décisions axées sur les données. Les résultats du projet pilote sont en cours d'examen et de mise au point par des experts techniques.

Le modèle utilise une combinaison de données provenant de sources multiples et d'experts de l'Agence afin d'évaluer l'incidence des contrôles de l'Agence sur divers risques et la façon dont ces contrôles pourraient être répartis différemment pour mieux les harmoniser avec nos objectifs de gestion des risques et réduire les risques de façon plus rentable. Le modèle appuie la prise de décision éclairée par l'analyse du risque à différents niveaux de l'Agence. Cette capacité d'examiner et de comparer horizontalement nos activités nous permet de planifier le transfert des ressources vers les secteurs à risque élevé.

Dans le programme alimentaire, les résultats du modèle comparatif des risques constituent une contribution à la conception et à la planification du programme fondées sur les risques, à l'aide du processus du Cadre de gestion du programme. En 2018-2019, ce processus a été utilisé pour déterminer les changements à apporter aux activités de l'ACIA afin d'utiliser plus efficacement nos ressources pour gérer le risque d'agents pathogènes dans les œufs. Ces changements ont été inclus dans les décisions opérationnelles de la planification stratégique et tactique pour 2019-2020 et au-delà.

Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments[x]

Le **Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments**[x] (RCISA) est une initiative dirigée par l'ACIA conçue pour renforcer la capacité des autorités responsables de la salubrité des aliments au Canada à mieux prévoir et détecter les cas d'incidents et d'urgences alimentaires et à intervenir dans ces situations. Grâce à une plateforme en ligne sécurisée, le réseau reliera les autorités responsables de la salubrité des aliments et les laboratoires d'analyse des aliments partout au pays, ce qui permettra le partage des données, de l'expertise, des analyses et des techniques scientifiques.

L'ACIA a incorporé plus de technologie dans la gestion de son système de salubrité des aliments par l'intermédiaire de la plateforme du **RCISA**[x]. L'ACIA s'est concentrée sur l'intégration, le soutien et le développement du réseau avec ses partenaires en salubrité alimentaire. Une approche pancanadienne des activités fédérales, provinciales et territoriales (FPT) de surveillance des aliments permettra également de créer des synergies entre les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. À l'avenir, l'ACIA envisage de s'engager éventuellement avec l'industrie alimentaire et le milieu universitaire pour élargir le réseau.

Le RCISA[x] est actuellement dans sa phase de mise en œuvre et devrait être entièrement établi d'ici mars 2020. En 2018-2019, en collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, l'ACIA a élaboré les systèmes de classification des aliments et des dangers du RCISAvii, et elle était en voie d'élaborer un outil pour faciliter une approche collaborative et systématique de l'analyse du contexte en juin 2019.

Le RCISA[x] aidera l'ACIA à réagir rapidement et efficacement aux événements liés à la salubrité des aliments et à minimiser leur incidence sur les Canadiens tout en démontrant l'efficacité du système canadien de salubrité alimentaire aux partenaires commerciaux.

Inspections cohérentes et efficaces

Modèle d'inspection standard

La procédure d'inspection standard (PIS) représente un changement fondamental dans l'approche d'inspection de l'ACIA; elle met moins l'accent sur les exigences normatives et plus l'accent sur les résultats en matière de salubrité. Cela se traduit par un système de salubrité des aliments plus solide qui permet à l'industrie d'innover et de réagir aux risques et faits nouveaux.

La version révisée de la PIS a été affichée sur notre site Web en janvier 2019 et a été appliquée aux inspections des produits laitiers, du poisson, des produits transformés, du miel, du sirop d'érable et des œufs.

L'implantation de la PIS dans les établissements de fruits et légumes frais a été retardée en raison de l'application progressive d'une partie du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*[ii] qui s'appliquera aux établissements de fruits et légumes frais seulement à compter de janvier 2020.

Le Programme modernisé d'inspection des abattoirs dans les abattoirs fédéraux est un programme d'inspection standard pour toutes les espèces qui respecte les principes suivants :

- fondé sur des facteurs de risque;
- optimisé pour les risques actuels en matière de salubrité des aliments;
- aligné sur les normes internationales reconnues en matière de bien-être des animaux destinés à l'alimentation;
- responsable des ressources;

- ouvert aux points de vue des intervenants touchés par les décisions de l'ACIA;
- reconnu par les partenaires commerciaux.

Le lancement de la première phase du projet pilote du Programme modernisé d'inspection de l'abattage (PMIA) Porc s'est terminé dans deux installations pilotes en août 2018. Dans l'ensemble, les résultats des mesures du rendement montrent que la salubrité et la qualité des aliments dans le cadre du PMIA-Porcs ont été jugées égales ou améliorées dans certaines mesures par rapport au système d'inspection existant. Afin de recueillir d'autres preuves scientifiques et de continuer à valider le système du PMIA-Porcs, l'ACIA lancera une deuxième phase en élargissant la mise en œuvre pilote dans de nouvelles installations afin de valider les résultats. La modernisation du système d'inspection de l'ACIA contribue aux améliorations continues que l'ACIA apporte pour assurer la salubrité des aliments que les Canadiens consomment.

Priorité aux outils et services numériques

MonACIA[xi]

Dans la foulée de l'adoption par le gouvernement du Canada d'une approche axée en priorité sur le numérique pour offrir des services au secteur public et aux entreprises canadiennes, l'ACIA donne accès à une gamme de services et de renseignements par l'intermédiaire de sa plateforme de services en ligne, **MonACIA**[xi], et fait un meilleur usage des données recueillies. **MonACIA**[xi] permet aux entreprises de s'enregistrer et de demander des services tels que des licences et des autorisations pour importer et exporter des produits alimentaires, animaux et végétaux.

MonACIA[xi] est une plateforme numérique qui permet aux établissements enregistrés titulaires d'une licence en vertu du ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii] d'avoir un accès pratique et sécurisé aux services en ligne. L'ACIA continue d'évoluer et de développer cette plateforme afin d'accroître la fonctionnalité au sein des secteurs d'activité des plantes et des animaux.

Chef de file mondial

Bureau de vérification à l'étranger

Le Bureau de la vérification à l'étranger effectue des vérifications de la salubrité des aliments et offre une aide technique aux établissements alimentaires étrangers qui exportent des produits alimentaires au Canada, afin de cerner et de prévenir les problèmes de salubrité des aliments marins au point de production, avant qu'ils n'atteignent les consommateurs canadiens.

En 2018-2019, l'ACIA a poursuivi son programme d'activités de prévention extracôtières et a mené 17 missions et activités de salubrité des aliments en mer en collaboration avec les autorités étrangères compétentes et les intervenants de l'industrie.

Les activités extracôtières menées en 2018-2019 ont été planifiées et appuyées par divers produits élaborés par la collectivité du renseignement sur les risques de l'ACIA, qui comprennent des données sur les antécédents de conformité, les risques émergents et le volume des échanges. Les activités extracôtières ont permis à l'ACIA de faire ce qui suit :

- Accroître la compréhension et la capacité des partenaires commerciaux du Canada à répondre aux exigences canadiennes.
- Empêcher les aliments potentiellement dangereux d'entrer ou d'être distribués sur le marché canadien.
- Recueillir des renseignements pour le Cadre de gestion du programme, afin de mieux gérer les risques associés aux aliments importés.

De plus, l'ACIA a renforcé la capacité de ses activités extracôtières en :

- améliorant le modèle de renseignements sur les risques à l'étranger;
- élaborant une description de programme;
- intégrant mieux les activités extracôtières dans le contexte plus large de la gestion des risques de l'ACIA.

Résultat ministériel nº 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont salubres pour les Canadiens et l'environnement

Les Canadiens veulent la protection de la santé de nos animaux, de nos plantes et de nos forêts. Pour prévenir et contenir efficacement les maladies et les ravageurs qui touchent les ressources végétales et animales, l'ACIA doit suivre le rythme rapide des changements climatiques, des progrès technologiques et des percées scientifiques, tout en maintenant des services fiables et pertinents pour les clients. L'ACIA se dirige vers un système de réglementation axé sur les résultats pour soutenir le bien-être de nos plantes et de nos animaux.

L'ACIA vise à faire la différence pour les Canadiens par les mesures suivantes :

- Protéger les plantes indigènes contre les ravageurs étrangers nuisibles.
- Veiller à ce que les semences, les engrais, les produits et les variétés végétales canadiens nouveaux ou modifiés, de même que les produits biologiques vétérinaires et alimentaires, soient conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux.
- Vérifier que les animaux sont transportés sans cruauté.
- Protéger les animaux contre certaines maladies, y compris celles qui peuvent être transmises à l'homme, et réagir efficacement lorsque ces maladies surviennent.

Ces activités préviennent ou réduisent au minimum les risques pour l'approvisionnement alimentaire, la santé humaine, animale ou végétale et l'environnement. Elles inspirent également confiance à nos partenaires commerciaux quant à la salubrité de notre système alimentaire et à la santé de nos plantes et de nos animaux.

Nos réalisations en 2018-2019 à l'appui de la santé des animaux et des plantes sont décrites ci-dessous :

Outils de réglementation moderne

L'ACIA a continué de travailler avec les principaux intervenants pour moderniser son système de réglementation des ressources animales et végétales afin de le rendre plus souple, plus transparent et plus adaptable. La modernisation du système de réglementation de la santé des animaux et des végétaux devrait contribuer à réduire au minimum les risques pour la santé des animaux et des végétaux pour les Canadiens et à accroître la confiance à l'égard des produits canadiens, ce qui se traduira par un accès aux marchés.

Couvoirs

L'ACIA a entrepris la modernisation du ***Règlement sur les couvoirs***[xvii], du ***Règlement sur l'exclusion de la définition de couvoir***[xviii] ainsi que d'une partie du ***Règlement sur la santé des animaux***[iv], en vue d'élaborer un cadre réglementaire qui soit davantage axé sur les résultats pour suivre le rythme des progrès scientifiques et technologiques et permettre une meilleure surveillance des organismes pathogènes préoccupants.

Une fois entré en vigueur, le ***Règlement sur les couvoirs***[xvii] devrait contribuer à la lutte contre les maladies dans les couvoirs de volaille et les troupeaux d'approvisionnement au Canada, et suivre le rythme des connaissances scientifiques et des pratiques exemplaires de l'industrie. Le règlement modifié comprendrait des normes de référence pour la production, la gestion et l'analyse des œufs et des poussins provenant des troupeaux d'approvisionnement et des couvoirs eux-mêmes. De plus, le fait de regrouper deux ou trois règlements différents en un seul facilitera la conformité de l'industrie et aidera à mieux gérer *Salmonella Enteritidis* dans les couvoirs, réduisant ainsi les problèmes de santé humaine. Bien que certains intervenants estiment que les exigences établies par l'industrie et les programmes provinciaux relativement au dépistage de *Salmonella Enteritidis* soient adéquates, l'ACIA, dans un effort visant à atténuer encore davantage le risque de maladies aviaires et à améliorer la sécurité des Canadiens, a établi des normes de dépistage des agents pathogènes émergents et zoonotiques pour assurer l'uniformité des analyses dans l'ensemble des provinces et exploitants.

Traçabilité

La traçabilité animale est la capacité de suivre un animal ou un groupe d'animaux à toutes les étapes de leur vie, dans le but d'atténuer l'impact d'une éclosion de maladie ou d'un problème de sécurité alimentaire.

L'ACIA a poursuivi ses travaux sur les modifications au ***Règlement sur la santé des animaux***[iv] afin d'inclure le renforcement des exigences relatives à l'identification, au déplacement, à l'abattage et à l'élimination des bovins, des bisons, des moutons, des porcs, des chèvres et des cervidés domestiques. L'ACIA a mené des consultations avec les provinces et l'industrie au sujet de l'élaboration d'outils de

communication et de conformité, et avec le ministère de la Justice au sujet de l'ébauche du règlement.

Les modifications proposées renforceraient les exigences actuelles en matière de traçabilité et d'identification du bétail au Canada et amélioreraient l'efficacité et la rapidité des enquêtes de lutte contre les maladies, ce qui aurait pour effet accessoire d'améliorer la capacité de l'ACIA à maintenir l'accès au marché et la confiance des consommateurs canadiens. On s'attend à ce que ces modifications soient prêtes à être publiées dans la Partie I de la ***Gazette du Canada***[xix] à l'hiver 2020. Un comité de mise en œuvre de la réglementation (un groupe de travail de l'industrie et du gouvernement) a été mis sur pied pour aider l'industrie à se conformer aux exigences réglementaires proposées.

Transport sans cruauté

Le transport sans cruauté des animaux est important pour les Canadiens. Le 20 février 2019, les modifications à la partie XII du ***Règlement sur la santé des animaux***[iv] qui régit le transport des animaux ont été publiées dans la **Partie II de la *Gazette du Canada***[viii]. Cette importante réalisation est l'aboutissement d'un processus rigoureux qui a nécessité plus de 10 ans de consultations auprès des Canadiens et de l'industrie, et un examen approfondi des plus récentes recherches scientifiques.

Les modifications réglementaires ont permis de mieux harmoniser les exigences du Canada en matière de transport des animaux avec celles de ses partenaires internationaux (par exemple les États-Unis, l'Australie et l'Union européenne), ainsi qu'avec les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale sur le bien-être des animaux transportés par voie terrestre, aérienne et maritime. Le nouveau règlement entrera en vigueur en février 2020, un an après sa publication, afin de permettre à l'industrie du transport des animaux de s'adapter aux modifications.

La mise à jour de la réglementation mènera à de meilleurs résultats pour les animaux et reflétera mieux la science actuelle, les attentes de la société, les pratiques de l'industrie et les normes internationales.

Règlement relative aux aliments du bétail[xx]

L'innocuité des aliments pour animaux contribue à la production d'animaux d'élevage sains et d'aliments d'origine animale sains.

La ***Loi relative aux aliments du bétail***[xxi] et son ***règlement***[xx] d'application exigent que tous les aliments et suppléments alimentaires réglementés soient sans danger pour les humains, les végétaux,

les animaux et l'environnement. L'ACIA a poursuivi ses travaux sur les modifications proposées au ***Règlement sur les aliments du bétail***[xx] qui visent à réduire au minimum les risques associés aux aliments du bétail fabriqués ou importés au Canada. L'ACIA a tenu plusieurs consultations (y compris en ligne) sur les normes techniques et a préparé une ébauche complète du texte des modifications réglementaires avec le ministère de la Justice.

Le règlement proposé introduirait un processus d'évaluation et d'autorisation des ingrédients d'aliments pour animaux plus transparent afin de soutenir une chaîne d'approvisionnement sécuritaire et concurrentielle. Il permettrait également l'examen et l'adoption de processus d'autorisation des ingrédients et de décisions d'autres instances pour réduire le fardeau et promouvoir l'accès au marché.

Règlement sur les engrais[vi]

Les engrais et les suppléments sont destinés à améliorer l'état physique des sols ou à favoriser la croissance des plantes ou le rendement des cultures. La ***Loi sur les engrais***[xxii] et son ***règlement***[vi] d'application exigent que tous les engrais et suppléments réglementés soient sans danger pour les humains, les végétaux, les animaux et l'environnement. Ils doivent également être correctement étiquetés pour garantir une utilisation sûre et appropriée.

Le règlement modifié a été publié au préalable dans la Partie I de la ***Gazette du Canada***[vii] le 8 décembre 2018 et a été suivi d'une période de commentaires de 75 jours. L'ACIA a analysé les commentaires reçus et prévoit modifier le texte réglementaire pour répondre aux principales préoccupations soulevées par l'industrie. La période cible actuelle pour la publication dans la Partie II de la ***Gazette du Canada***[viii] est l'hiver 2020.

Les améliorations au règlement proposé comprendraient : la réduction au minimum des risques de contamination, une liste souple de matières pouvant être mise à jour périodiquement, un règlement axé sur les risques, une période d'enregistrement prolongée et des exigences d'étiquetage souples qui allégeraient le fardeau des parties réglementées tout en offrant des produits sûrs aux Canadiens. Ces modifications devraient faciliter l'accès au marché d'engrais et de suppléments sûrs et novateurs.

Gestion intégrée du risque

Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux[xxiii] – Mise en œuvre

L'agriculture est un important moteur de l'économie d'aujourd'hui et a été reconnue comme l'un des principaux secteurs de croissance du Canada. De fait, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont collaboré avec l'industrie et le milieu universitaire à l'élaboration de la **Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux**[xxiii], laquelle repose sur l'utilisation d'approches novatrices et axées sur la prévention pour protéger la santé des végétaux et des animaux. Cette stratégie vise à protéger l'approvisionnement alimentaire, la santé des Canadiens, la salubrité de l'environnement, de même que la croissance économique et la prospérité, en protégeant la santé des végétaux et des animaux.

L'ACIA a commencé la mise en œuvre de la stratégie. En 2018, une équipe de travail composée de plusieurs partenaires a collaboré à l'élaboration du mandat de l'organisme de mise en œuvre de la santé des végétaux décrit dans la **Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux**[xxiii] pour le Canada. Cette collaboration, appuyée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture en 2018, a donné lieu à la création du Conseil canadien de la santé des végétaux, lancé le 5 octobre 2018. Le Conseil est sur le point de terminer son plan de travail biennal de mise en œuvre d'activités coordonnées et axées sur la prévention pour protéger les forêts, l'agriculture et d'autres plantes des ravageurs et des risques émergents. Le **Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage**[xxiv] (CNSBEAE) a accepté de diriger la mise en œuvre de la Stratégie de santé animale. Il a notamment dirigé l'initiative de Santé animale Canada, qui examine une structure de gouvernance comprenant la portée, la composition, le mandat et les rôles des organismes de coordination.

La protection de la santé des plantes et des animaux contribue à protéger l'approvisionnement alimentaire, la santé des Canadiens et l'environnement de même que la croissance économique et la prospérité. La **Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux**[xxiii] pour le Canada fournit à l'ACIA un mécanisme lui permettant de travailler avec ses partenaires pour atteindre cet objectif. En adoptant une approche collaborative, les partenaires continueront de protéger les ressources végétales et animales contre les risques actuels et réussiront encore mieux à protéger les ressources contre les risques nouveaux et émergents, ce qui libérera le potentiel de croissance du secteur agricole canadien.

Plateforme géospatiale fédérale

La plateforme géospatiale fédérale est une plateforme en ligne pour les données géospatiales fédérales, soit l'information géoréférencée recueillie et utilisée par les organisations fédérales pour améliorer collectivement la réceptivité, l'efficacité et la durabilité de la géomatique fédérale (une branche de la science qui s'occupe de la collecte, de l'analyse et de l'interprétation des données relatives à la surface de la Terre) et des infrastructures d'observation terrestre.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les forêts sont une importante source de richesse pour les Canadiens, car elles offrent un large éventail de bienfaits économiques, sociaux et environnementaux.

En 2017, l'industrie forestière a apporté 24,6 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada et a employé directement 209 940 personnes.

En 2018-2019, l'ACIA a contribué au développement opérationnel de la plateforme et est devenue membre de son conseil d'administration. L'Agence a examiné des ensembles de données en vue de leur publication et a publié des ensembles de données nouveaux ou mis à jour concernant les zones réglementées en matière de phytoravageurs (comme l'agrile du frêne) sur la plateforme.

La plateforme permet l'intégration de données géospatiales économiques, sociales et environnementales provenant de plusieurs ministères et organismes afin de mieux appuyer la prise de décisions géoréférencées sur un éventail de questions complexes. La plateforme joue également un rôle important dans le soutien à l'**ouverture gouvernementale**[xxv] en veillant à ce que les données et les applications géospatiales soient mises à disposition de manière cohérente sur **Cartes ouvertes**[xxvi] du portail **Gouvernement ouvert**[xxv].

Surveillance des phytoravageurs

L'un des principaux objectifs de l'ACIA est de prévenir l'entrée ou la propagation des phytoravageurs réglementés au Canada et de gérer le risque associé à une introduction, le cas échéant. Ces ravageurs, s'ils ne sont pas contrôlés, pourraient causer des dommages importants à nos forêts, à nos plantes et à notre environnement.

En 2018-2019, l'agrile du frêne, un insecte envahissant très destructeur, a été trouvé pour la première fois au Canada atlantique, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. L'ACIA a collaboré avec des partenaires provinciaux et d'autres intervenants pour réglementer ce ravageur à l'échelle du comté en restreignant le déplacement de tous les matériaux de frêne (comme les billos, les branches et les copeaux de bois) et de toutes les espèces de bois de chauffage du comté de Halifax. En 2018, l'ACIA a également géré la zone réglementée pour le puceron lanigère de la pruche, un insecte semblable au puceron qui attaque et tue les pucerons, en Nouvelle-Écosse.

En utilisant de nombreuses méthodes, y compris des enquêtes phytosanitaires, et en consultant les intervenants, l'ACIA continue à se tenir informée de la détection des phytoravageurs au Canada. Avec une confirmation précoce de la présence des ravageurs, l'ACIA peut créer des zones réglementées en temps opportun, ce qui aide grandement à minimiser leur propagation. En étant informés des indicateurs des ravageurs et des zones réglementées, les Canadiens peuvent contribuer à la protection de la santé des végétaux au Canada en sachant ce qu'il faut rechercher et en respectant les restrictions imposées dans ces zones. Les restrictions et les mesures à prendre diffèrent selon l'organisme nuisible. C'est pourquoi les mises à jour et les renseignements détaillés de l'ACIA sur chaque organisme nuisible sont si importants pour la santé des végétaux du Canada.

Maladies animales émergentes

Afin de mieux prévenir les maladies émergentes et de mieux s'y préparer, le plan de soutien d'urgence de l'ACIA en matière de maladies animales exotiques avec la Colombie-Britannique a été mis à jour en 2018-2019. Le plan reconnaît l'importance de travailler avec les intervenants de l'industrie et leurs rôles et responsabilités potentiels en cas d'éclosion de maladie. Cela permettra d'accroître la sensibilisation et la mise en œuvre de mesures de biosécurité dans les petites exploitations avicoles et d'élevage.

LE SAVIEZ-VOUS?

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hautement contagieuse des porcs domestiques et sauvages. Il n'existe pas de traitement ou de vaccin contre la PPA. Une éclosion au Canada aurait des répercussions économiques importantes sur le pays et sur l'industrie canadienne du porc. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucun événement au Canada. L'ACIA travaille d'arrache-pied avec l'industrie fédérale et ses partenaires internationaux pour empêcher la PPA d'entrer dans le pays.

La prévention de l'introduction de maladies porcines préoccupantes, y compris la peste porcine africaine (PPA), au Canada a été une préoccupation majeure de l'industrie porcine et des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux au cours du présent exercice financier. À cette fin, les initiatives suivantes ont été mises en place en 2018-2019 :

- Restrictions à l'importation et contrôle frontalier des produits importés par les voyageurs internationaux afin de minimiser les risques d'introduction du virus au Canada
- Liaison et coordination des efforts de communication avec les partenaires fédéraux, provinciaux et internationaux, y compris Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, les gouvernements provinciaux et les chefs des services vétérinaires, l'industrie et le département de l'Agriculture des États-Unis
- Collaboration avec des experts de l'industrie pour s'assurer que des mesures de soutien adéquates sont en place pour tous les aspects d'un scénario d'éclosion d'une maladie

- Évaluation des conditions d'importation en fonction de l'évaluation continue des risques des pays en provenance desquels le Canada importe
- Collaboration avec l'Union européenne pour surveiller la situation dans les pays touchés et mise à jour des contrôles à l'importation si nécessaire
- Établissement des tests diagnostiques harmonisés pour la peste porcine africaine avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et le Mexique
- Promotion de l'adoption de mesures de biosécurité renforcées, y compris des recommandations à l'intention des voyageurs

La protection des ressources végétales et animales du Canada est une responsabilité partagée et dépend de la capacité des gouvernements, de l'industrie, du milieu universitaire et d'autres intervenants de prévoir et de se préparer aux défis et aux possibilités futurs du Canada. Compte tenu de la complexité croissante et de l'évolution constante des risques, une approche stratégique est nécessaire pour que le Canada puisse continuer à protéger la santé des végétaux et des animaux. Grâce à la collaboration de toutes les parties, nous pouvons être plus compétents en matière de prévention des maladies.

Surveillance des maladies animales

L'ACIA a collaboré avec les provinces et l'industrie pour élargir les réseaux sectoriels d'échange de données sur la surveillance de la santé animale et les renseignements connexes. Les réalisations en matière d'amélioration des partenariats dans le cadre du **Système canadien de surveillance de la santé animale (SCSSA)**[xxvii] et des initiatives de la **Communauté des maladies émergentes et zoonotiques**[xxviii] appuient la mise en œuvre de la **Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada**[xxiii] et mettent en valeur l'importance de la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie et le milieu universitaire.

La **Communauté des maladies émergentes et zoonotiques**[xxviii] a révisé et publié son plan de viabilité, achevé et publié de nouveaux rapports d'alerte rapide (à l'appui des activités fédérales, provinciales et territoriales et des activités de prévention des maladies dans l'industrie, notamment contre la peste porcine africaine) et inclus les maladies aquatiques dans son plan de travail. Les données sur la condamnation des abattoirs de volaille sont maintenant affichées sur le site Web du **Système canadien de surveillance de la santé animale**[xxvii], et l'élaboration d'une base de données sur les maladies équines à déclaration obligatoire a commencé. De plus, des cartes des intervenants ont été préparées pour les réseaux des équidés, des produits laitiers, de l'utilisation des antimicrobiens, de la résistance aux antimicrobiens et de la volaille.

L'amélioration du partage des données et de l'information mènera à une surveillance de la santé animale plus efficace, mieux adaptée et intégrée, ce qui permettra d'intervenir plus rapidement en cas d'éclosion de maladies animales.

Modification du programme sur la maladie débilitante chronique

La maladie débilitante chronique est une maladie progressive et mortelle du système nerveux qui infecte naturellement les cervidés (y compris le cerf de Virginie, le cerf mulet, l'orignal, le cerf rouge, le wapiti et le renne).

Cette année, l'ACIA a mis la dernière main à la première phase d'un **Programme national sur la maladie débilitante chronique**[xxix]. Ce programme encouragera l'industrie à adopter de solides pratiques de gestion des risques par l'inscription à un **programme de certification volontaire des troupeaux**[xxix]. L'ACIA a mis à jour l'orientation fonctionnelle et toute directive opérationnelle pertinente et a tenu des séances d'information à l'intention des inspecteurs de l'ACIA sur les derniers changements au programme. De plus, l'ACIA a collaboré avec les provinces, les territoires et l'industrie pour faire connaître les mesures importantes nécessaires pour prévenir la maladie.

Les modifications apportées à ce programme favorisent les mesures préventives dans les fermes de cervidés en offrant une indemnisation uniquement pour les troupeaux touchés qui ont été inscrits au **Programme de certification volontaire des troupeaux pour les maladies débilitantes chroniques**[xxix]. Cela aidera à promouvoir des mesures de biosécurité qui permettent de réduire au minimum l'incidence des maladies animales dans les exploitations agricoles.

Initiative en matière de résistance aux antimicrobiens et d'usage des antimicrobiens

La résistance aux antimicrobiens est une question de santé publique complexe et en constante évolution, sur laquelle se penchent de nombreux intervenants au Canada et à l'étranger. L'utilisation responsable des antimicrobiens est essentielle à la protection de la santé et de la sécurité des personnes, des aliments, des animaux et des plantes, ici au Canada et dans le monde.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action pancanadien pour une utilisation responsable des antimicrobiens, le gouvernement du Canada a entrepris des consultations et des activités de mobilisation exhaustives auprès des principaux intervenants. L'ACIA et Agriculture et Agroalimentaire Canada ont collaboré avec le secteur de l'agriculture et de la santé animale pour recueillir de l'information sur les initiatives, les plans ou les idées actuels et futurs visant à réduire la résistance aux antimicrobiens et à encourager l'utilisation judicieuse des antibiotiques dans chaque secteur. Au cours des réunions de mobilisation, l'ACIA a cerné des domaines particuliers que les intervenants jugent essentiels pour leur secteur et les défis connexes. Les résultats de ces consultations ont été communiqués à tous les partenaires qui travaillent à l'élaboration du plan d'action au moyen d'un rapport sommaire et de diverses présentations.

L'ACIA a été un collaborateur clé de l'Agence de la santé publique du Canada pour appuyer le volet abattoir du **Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens**[xxx] – un système qui surveille les tendances de l'utilisation des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens. Afin de mettre en œuvre les changements réglementaires et politiques liés à l'utilisation des antimicrobiens dans la production animale, l'ACIA, en collaboration avec Santé Canada, a apporté plusieurs changements au programme des aliments pour animaux. Ces changements comprennent la mise à jour du **Recueil des notices sur les substances médicatrices**[xxxi] pour comprendre tous les médicaments d'ordonnance approuvés pour utilisation dans l'alimentation du bétail et, dans le cas des ingrédients médicinaux qui sont des antimicrobiens d'importance médicale, pour supprimer toute allégation de stimulation de la croissance et exiger la présence d'un énoncé d'utilisation prudente sur les étiquettes.

L'ACIA a également collaboré avec Santé Canada à la conception d'une approche commune en matière de conformité et d'application de la loi pour aider à répondre à l'exigence de Santé Canada voulant que les provenderies commerciales vendent maintenant certains aliments médicamentés avec ordonnance. Les inspecteurs des aliments du bétail de l'ACIA continuent de vérifier la conformité à ces changements et de documenter les observations pour Santé Canada. L'ACIA, en collaboration avec d'autres partenaires fédéraux, a participé à plusieurs forums internationaux sur la lutte contre la propagation de la résistance aux antimicrobiens et a contribué à l'élaboration de documents clés (p. ex. ceux du Codex Alimentarius, OIE) ou de résolutions de haut niveau (G7, G20, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, etc.) qui guident les efforts internationaux pour contrôler la résistance aux antimicrobiens. L'ACIA continuera de participer aux efforts de collaboration internationale visant à assurer l'harmonisation des mesures à l'échelle mondiale pour réduire la propagation de la résistance aux antimicrobiens et accroître l'utilisation judicieuse de ces derniers.

Priorité aux outils et services numériques

MonACIA[xi]

L'ACIA s'est engagée à doter l'industrie d'une gamme complète de services et de renseignements électroniques pour qu'elle puisse se conformer à la réglementation, et à équiper les employés des outils nécessaires pour effectuer leur travail de façon efficace.

MonACIA[xi] est un portail en ligne pratique et sécurisé pour faire affaire avec l'ACIA. L'ACIA a continué d'ajouter des services en ligne pour appuyer les entreprises et le commerce international. Les entreprises peuvent demander des licences, des permis, des certificats d'exportation, des enregistrements et des autorisations; elles peuvent également gérer et suivre leurs demandes de service en ligne.

En 2018-19, **MonACIA**[xi] a lancé la composante d'inspection de la plateforme numérique et a adopté les numéros d'entreprise comme identificateur standard des entreprises pour les transactions en ligne. Les entreprises de plantes et d'animaux peuvent maintenant ouvrir des comptes sur **MonACIA**[xii]. De plus, l'ACIA a entrepris l'élaboration d'un processus de présentation électronique pour l'évaluation préalable à la mise en marché des intrants agricoles. Cela réduira le fardeau réglementaire et permettra un suivi automatisé des cas. Grâce à cette technologie, l'ACIA continue de libérer les inspecteurs des tâches administratives et de trouver des moyens de devenir plus efficace.

Règle d'étiquetage à un seul niveau pour les produits biologiques vétérinaires

Afin de mieux harmoniser les règles avec celles de ses homologues américains et de faciliter davantage les échanges commerciaux, l'ACIA a adopté la règle d'étiquetage à un seul niveau pour les vaccins vétérinaires du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA). La règle d'étiquetage à un seul niveau est un énoncé simplifié qui renvoie les utilisateurs aux résumés des données sur l'innocuité et l'efficacité des produits qui sont affichés sur les sites Web de l'USDA et de l'ACIA.

En vertu de la réglementation américaine, les fabricants américains doivent se conformer aux exigences relatives à l'étiquetage des produits à un seul niveau dans le délai prescrit de quatre ans (d'ici octobre 2020). De plus, les produits américains nouvellement homologués devront être étiquetés à un seul niveau aux États-Unis. Pour éviter de perturber la disponibilité d'environ 500 vaccins vétérinaires, le Canada doit se conformer à la nouvelle règle concernant les vaccins importés des États-Unis et veiller à ce que tous les renseignements essentiels, y compris les données sur l'innocuité et l'efficacité, soient accessibles aux Canadiens dans les deux langues officielles.

Chef de file mondial

Le laboratoire de Sidney[xxxii]

Le **laboratoire de Sidney**[xxxii], le Centre canadien pour la protection des végétaux en Colombie-Britannique, joue un rôle important dans le soutien du système agricole et agroalimentaire canadien de 114 milliards de dollars grâce à des services de recherche et d'analyse qui comprennent les petits arbres fruitiers (p. ex. les petits fruits), les arbres fruitiers et les vignes, car la demande des producteurs et de l'industrie est en constante augmentation. Les scientifiques du Centre ont continué de travailler en collaboration avec **Genome BC**[xxxiii], **Summerland Varieties Corporation**[xxxiv], **Phyto Diagnostics**[xxxv], la **British Columbia Cherry Association**[xxxvi] et le **Vineland Research and Innovations Centre**[xxxvii] à la recherche de pointe pour développer des applications génomiques qui permettront de détecter plus rapidement et à moindre coût les virus des cultures horticoles importées et exportées. Les résultats de ces études sont prometteurs et la technologie est en cours de validation. En fin de compte, les résultats de ces travaux permettront d'améliorer les délais d'importation de nouvelles variétés de raisin, de petits fruits et d'arbres fruitiers au Canada.

De nouveaux partenariats de recherche concertée de ce genre se concrétisent également dans le cadre de la création d'un nouveau Centre pour la protection des végétaux annoncée dans le budget de 2017, qui permettra au Canada de continuer à jouer un rôle de chef de file dans ce domaine. En 2018-2019, l'ACIA a officialisé d'autres partenariats par l'intermédiaire de protocoles d'entente (PE) avec des partenaires universitaires, dont l'Université Brock, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Victoria, ainsi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, pour la coopération scientifique dans le cadre des travaux permanents visant la création du nouveau Centre pour la protection des végétaux. Les partenariats établis s'étendent à l'échelle régionale et nationale à l'ensemble de la communauté phytosanitaire canadienne. Ils offrent aux sciences phytosanitaires fédérales une nouvelle occasion d'accélérer et d'améliorer l'accès aux marchés nationaux et mondiaux des produits végétaux propres et salubres en appuyant l'innovation dans les tests de diagnostic et le transfert de technologie. Ces partenariats appuieront, en outre, le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire tout en facilitant le commerce et la croissance économique au profit de tous les Canadiens.

Réseau de laboratoires zoonotiques de niveau de biosécurité 4

Le réseau de laboratoires zoonotiques de niveau de biosécurité 4 (BSL4ZNet) est un réseau international d'organisations mandatées par le gouvernement fédéral et chargées de protéger la santé animale et humaine. Les partenaires du réseau travaillent ensemble pour améliorer les connaissances, les compétences et la capacité de répondre aux besoins actuels et futurs en matière de confinement élevé.

Au moins 65 personnes de 15 organisations partenaires participent activement au Réseau. Le BSL4ZNet a offert avec succès des ateliers de formation pour répondre aux besoins élevés et maximaux des laboratoires de confinement des membres du Réseau. En 2018, à titre de secrétariat du réseau, l'ACIA a organisé un symposium scientifique en ligne sur le suivi fluorescent du virus de la fièvre aphteuse et des virus de la fièvre hémorragique, symposium auquel ont participé plus de 40 personnes provenant de 9 organisations de 5 pays. De plus, en février 2019, l'ACIA a dirigé l'atelier international BSL4ZNet sur la manipulation des animaux vivants au Australian Animal Health Laboratory à Geelong, en Australie, qui a réuni des représentants afin qu'ils puissent échanger des pratiques exemplaires et des connaissances sur la manipulation des animaux vivants dans les laboratoires de niveau 4.

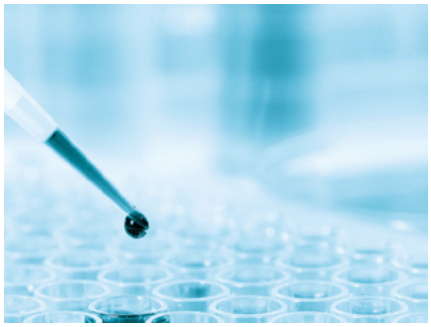

Le réseau BSL4ZNet contribue à la sûreté et à la sécurité des Canadiens en renforçant la capacité du personnel de laboratoire par la formation en collaboration visant la manipulation sécuritaire des animaux vivants afin de prévenir la transmission d'agents pathogènes viraux mortels du milieu du laboratoire à l'environnement extérieur.

Résultat ministériel nº 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et les produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale

L'ACIA appuie les priorités commerciales du gouvernement et fait une différence pour les Canadiens et les entreprises canadiennes en aidant à ouvrir ou à maintenir l'accès aux marchés, en favorisant le commerce international et en appuyant l'économie.

Établissement de normes internationales

L'ACIA participe activement à l'élaboration de règles commerciales internationales et de normes internationales en matière de salubrité des aliments, de pratiques équitables dans le commerce des aliments et de santé animale et végétale. L'ACIA participe également à la négociation d'accords de libre-échange d'une manière qui favorise stratégiquement les intérêts sanitaires et phytosanitaires du Canada. Cette participation contribue à satisfaire aux exigences du Canada en matière de salubrité des aliments et de santé animale et végétale, tout en aidant à réduire au minimum l'utilisation d'obstacles injustifiés au commerce par les partenaires commerciaux.

En 2018-2019, les réalisations ont été les suivantes :

- L'ACIA a représenté le Canada au Comité du Codex sur les **systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires**[xxxviii], où des normes sont en cours d'élaboration pour l'équivalence des systèmes alimentaires nationaux, la certification électronique et les régimes volontaires d'assurance des tiers. L'ACIA a également représenté le Canada au **Comité du Codex sur les graisses et les huiles**[xxxix], codirigeant les travaux sur la norme relative à l'huile d'olive et fournissant une expertise technique sur des huiles comme l'huile de lin.
- Afin de promouvoir l'élaboration de normes internationales fondées sur la science, conformément au cadre réglementaire et aux objectifs du gouvernement du Canada, l'ACIA a dirigé la participation du Canada à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).
- L'ACIA a de nouveau été active en 2018-2019 à tous les niveaux de la CIPV, y compris en représentant l'Amérique du Nord au Bureau de la CIPV auprès de la **Commission des mesures phytosanitaires**[xl]. Parmi les activités particulières, le Canada a présidé la deuxième réunion de l'**Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes**[xli] afin de mobiliser des experts mondiaux de l'utilisation et du transport des conteneurs maritimes, y compris l'industrie et les organisations internationales, pour élaborer des mesures visant à réduire les risques liés aux parasites dans le transport international des conteneurs maritimes et à éviter les obstacles au commerce. L'ACIA

a participé, à titre de représentante et vice-présidente pour l'Amérique du Nord, au Comité de mise en œuvre et de développement des capacités qui vise à accroître la capacité tout en facilitant le commerce sécuritaire entre pays. L'ACIA a également représenté la région de l'Amérique du Nord au Comité des normes de la CIPV, qui joue un rôle clé dans la supervision des activités d'établissement des normes.

- Afin d'appuyer le programme de diversification commerciale du gouvernement du Canada et de promouvoir les intérêts agricoles canadiens dans les négociations commerciales, l'ACIA contribue activement au programme de libre-échange du gouvernement. L'ACIA a codirigé la négociation du chapitre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Accord de libre-échange avec le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) et l'Alliance du Pacifique (Chili, Colombie, Mexique et Pérou), ainsi que la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain [Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)]. L'ACIA a fourni des conseils et des commentaires dans le cadre de discussions exploratoires en vue de lancer éventuellement la négociation d'un accord de libre-échange avec les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). L'ACIA a fourni des conseils d'expert en matière de politique commerciale pour les négociations des chapitres sur les obstacles techniques au commerce et les bonnes pratiques réglementaires dans le cadre des négociations de l'accord de libre-échange avec le Mercosur, l'Alliance Pacifique et l'ACEUM sur les obligations liées au mandat de l'ACIA.

Soutien à l'accès aux marchés

L'ACIA appuie les exportateurs canadiens en facilitant l'accès aux marchés internationaux. Pour ce faire, l'ACIA entreprend plusieurs activités, y compris la négociation des conditions d'exportation avec ses partenaires commerciaux internationaux pour les produits d'origine animale, végétale et alimentaire, et la vérification du respect des exigences d'importation des pays étrangers avant l'exportation. Par exemple, l'ACIA a négocié en 2018-2019 de nouvelles conditions d'exportation pour l'exportation de sperme de porcs reproducteurs et de porcins en Argentine, de bovins vivants au Zimbabwe et de cerises fraîches de la Colombie-Britannique au Japon.

En 2018-2019, l'ACIA a été l'hôte d'un certain nombre de vérifications qui ont permis à ses homologues des gouvernements étrangers de vérifier la salubrité des aliments et les systèmes de santé animale et végétale du Canada :

- sept audits de sécurité alimentaire de la Corée du Sud, du Mexique, de l'Union européenne, de Taïwan, des États-Unis (deux audits) et du Japon;
- quatre audits de santé animale du Chili, de l'Australie, des États-Unis et de l'Indonésie;
- quatre audits phytosanitaires, un de l'Union européenne et trois du Japon.

En 2018-2019, l'ACIA a résolu 57 problèmes d'accès aux marchés, y compris le maintien de l'accès au blé canadien et un engagement commun à poursuivre l'engagement pour le blé canadien à l'égard du Pérou.

Dans le cadre du deuxième **Comité de gestion mixte des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Accord économique et commercial global**[xlii], l'ACIA a convenu avec l'Union européenne d'un programme de travail établi visant à faire progresser diverses questions liées à la santé animale, à la santé des végétaux et à la salubrité des aliments. Cette entente permet de résoudre les différends commerciaux liés aux questions sanitaires et phytosanitaires.

Lorsque le blé génétiquement modifié (GM) — dont l'utilisation n'avait été approuvée dans aucun autre pays — a été découvert en février 2018, il risquait de causer la perte de 6,5 milliards de dollars en exportations annuelles de blé canadien, de nuire au gagne-pain de milliers d'emplois canadiens et aux collectivités qui dépendent de la production de blé, de réduire la confiance à l'égard des régimes canadiens de sécurité alimentaire et d'alimentation animale et d'avoir une incidence sur les négociations en cours de la modernisation l'ALENA. En réponse à cette constatation, l'ACIA, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Affaires mondiales Canada ont collaboré à l'élaboration et à la communication de renseignements scientifiques complets, exacts et crédibles sur cette découverte. En faisant preuve de transparence sur cette découverte, non seulement les perturbations commerciales ont été réduites au minimum, mais la réputation du Canada comme pays doté d'un système de salubrité des aliments de calibre mondial a aussi été protégée. Le commerce canadien du blé s'est poursuivi grâce à une bonne préparation, à un positionnement adéquat et à la présentation d'une information scientifique complète. Seuls deux marchés ont suspendu temporairement les exportations de blé canadien : la Corée du Sud a suspendu ses importations pendant huit jours et le Japon les a suspendues pendant cinq semaines.

En 2018-2019, l'accès au marché a été obtenu pour le sperme de bovins aux Philippines et maintenu pour les porcs vivants à Taïwan.

Dans le cadre du projet pilote sur la réfrigération entre la Chine et le Canada, 17 établissements canadiens de transformation de la viande agréés par le gouvernement fédéral sont devenus admissibles en avril 2018 à l'exportation en Chine de porc et de bœuf réfrigérés provenant de bovins âgés de moins de 30 mois. L'accès au marché chinois a également été maintenu pour les cerises et les bleuets.

En 2018-2019, l'ACIA a continué de travailler en étroite collaboration avec l'industrie pour mettre en œuvre des tests phytosanitaires rationalisés et modernisés pour l'exportation du grain. Ces essais sont nécessaires pour confirmer que les expéditions destinées à l'exportation sont conformes aux exigences en matière d'importation à l'étranger.

La liste des réalisations comprend ce qui suit :

- Programme de **Reconnaissance des analyses effectuées par des laboratoires autorisés pour des grains destinés à l'exportation (RALAGE)**[xliii] après consultation publique et mise en œuvre. Le programme **RALAGE**[xliii] offre aux exportateurs la possibilité de faire analyser des échantillons d'exportation pour certains pays par des laboratoires privés agréés pour détecter les graines de mauvaises herbes, le sol et les insectes vivants. Ce programme offre plus de choix de services et facilite l'accès aux marchés internationaux. Les certificats phytosanitaires connexes continuent d'être délivrés par l'ACIA;
- Amélioration de la formation et de la portée du travail d'inspection des semences de mauvaises herbes effectué par les inspecteurs phytosanitaires de l'ACIA;
- Développement de tests moléculaires pour remplacer les méthodes de placage afin de minimiser le temps d'attente dans l'industrie;
- Négociations techniques en cours avec des organismes phytosanitaires étrangers pour trouver des solutions de rechange aux essais d'exportation des envois, lorsque cela est techniquement justifié.

Coopération et collaboration internationales en matière de réglementation

L'ACIA appuie un environnement commercial solide et prévisible en atténuant les risques pour le Canada et en fournissant une orientation stratégique pour les relations internationales de l'ACIA et ses activités d'engagement avec les organismes de réglementation étrangers.

En 2018-2019, des progrès ont été réalisés et le travail se poursuit entre l'ACIA et le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) sur une approche harmonisée pour permettre l'échange de certificats électroniques pour les exportations. En vertu de l'Accord de reconnaissance des systèmes de salubrité des aliments entre le Canada et les États-Unis, l'ACIA et la Food and Drug Administration (FDA des États-Unis) conviennent que le registre des licences pour la salubrité des aliments au Canada sera utilisé pour démontrer qu'une entreprise canadienne est en règle sur le plan réglementaire. Cela réduit le fardeau réglementaire des entreprises américaines qui importent des produits canadiens dans le cadre du Programme de vérification des fournisseurs étrangers des États-Unis afin de faciliter le commerce tout en maintenant les contrôles de salubrité des aliments. L'ACIA a examiné les présentations des intervenants dans le cadre du processus de la ***Gazette du Canada***[xliv] et du Federal Register des États-Unis afin de déterminer les domaines de coopération future avec les États-Unis.

L'ACIA continue de collaborer avec des partenaires et des organismes internationaux et à entretenir des partenariats public-privé, en échangeant de l'expertise technique et en augmentant la capacité de l'étranger de contribuer à un approvisionnement sûr en aliments, en animaux et végétaux importés au Canada. À cette fin, en 2018-2019, l'ACIA :

- a mené 7 audits de systèmes de sécurité sanitaire des aliments, dont ceux des systèmes d'inspection des viandes des pays de l'Union européenne, du système indonésien pour le poisson et les fruits de mer et du système chilien de sécurité sanitaire des aliments pour les fruits frais;
- a effectué 44 vérifications de la salubrité des aliments dans des établissements étrangers transformant du poisson et des fruits de mer et d'autres aliments destinés à l'exportation au Canada en Équateur, à Hong Kong, en Inde, en Malaisie, en Thaïlande et aux Philippines;
- a diffusé des ateliers d'aide technique sur l'application des exigences canadiennes en matière d'étiquetage des allergènes alimentaires à Taïwan, en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande.

Services internes

Description

Les Services internes sont les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui des programmes ou nécessaires pour satisfaire aux obligations ministérielles d'une organisation. Les Services internes désignent les activités et les ressources des dix catégories de services distinctes qui appuient l'exécution du Programme au sein de l'organisation, quel que soit le modèle de prestation des services internes dans un ministère. Les dix catégories de services sont les suivantes :

- Services de gestion des acquisitions
- Services de communication
- Services de gestion financière
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion de l'information
- Services de technologie de l'information
- Services juridiques
- Services de gestion du matériel
- Services de gestion et de surveillance
- Services de gestion des biens immobiliers

Résultats

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues en 2018-2019	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) en 2018-2019	Différence (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2018-2019
127 384 141	127 384 141	163 337 198	146 521 359	19 137 218

L'augmentation des autorisations par rapport aux dépenses prévues reflète le financement supplémentaire reçu en cours d'exercice pour les initiatives approuvées par le Conseil du Trésor au moyen du crédit de mise en œuvre et du Budget supplémentaire des dépenses et d'autres rajustements en cours d'exercice. Ces rajustements ont totalisé 35,9 millions de dollars, principalement liés au renouvellement du financement temporisé de diverses initiatives de salubrité des aliments, comme le **Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments**[x], aux fonds transférés de l'exercice précédent et au financement reçu pendant l'exercice pour appuyer les pressions opérationnelles prévues liées au règlement des conventions collectives.

L'Agence a dépensé 16,8 millions de dollars de moins que le total des autorisations disponibles pour utilisation. Les autorisations non dépensées étaient principalement liées aux fonds transférés à l'exercice suivant pour appuyer diverses initiatives approuvées par le Conseil du Trésor et aux fonds réservés pour le reste des coûts prévus de règlement des négociations collectives, ainsi qu'aux fonds inutilisés nécessaires pour financer certaines initiatives pangouvernementales. Les fonds non utilisés seront reportés à 2019-2020.

L'Agence a dépensé 19,1 millions de dollars de plus que prévu. L'augmentation est principalement attribuable au renouvellement des initiatives de temporisation et à la ratification par l'Agence de la majorité de ses conventions collectives, ce qui a donné lieu à d'importants règlements salariaux rétroactifs ponctuels et à des augmentations continues des coûts, ainsi qu'à des investissements supplémentaires de l'Agence visant à appuyer la mise en œuvre des initiatives du gouvernement du Canada et de l'Agence comme Phénix et l'optimisation du milieu de travail.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Équivalents temps plein prévus en 2018-2019	Équivalents temps plein réels en 2018-2019	Différence (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus en 2018-2019
901	974	73

L'augmentation de 73 équivalents temps plein par rapport aux prévisions est principalement liée aux éléments suivants : le renouvellement du financement temporaire de différentes initiatives en matière de sécurité alimentaire et les ressources internes supplémentaires visant à appuyer la mise en œuvre des initiatives et des projets du gouvernement du Canada et de l'Agence.

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement pour le Répertoire des programmes de l'ACIA est disponible dans l'**InfoBase du GC**[xiii].

Nos réalisations en 2018-2019 incluent :

Ressources humaines

Dans son 24e rapport annuel au Premier ministre, le greffier du Conseil privé a décrit trois défis auxquels la fonction publique est confrontée : la santé mentale et le bien-être; l'amélioration de la capacité de la fonction publique; le recrutement, la rétention et le perfectionnement des meilleurs talents. En 2018-2019, l'ACIA a pris les initiatives suivantes pour aider à relever ces défis :

- À l'appui du rapport du greffier qui souligne la nécessité de mettre l'accent sur la santé mentale et le bien-être des employés, l'Agence a élaboré et approuvé une stratégie et un plan d'action en matière de santé mentale de l'ACIA conjointement avec leurs agents négociateurs. Cette stratégie a été élaborée conformément aux principes énoncés dans la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail. La stratégie s'articule autour de trois objectifs stratégiques clés : le renforcement de la culture, la prévention et le soutien.
- Afin d'aider ses employés à régler les problèmes causés par le système de paye Phénix, l'ACIA a mis sur pied une équipe de soutien de première ligne pour répondre aux appels et aux courriels des employés qui ont des problèmes de paye. Cette équipe de soutien gère les questions moins complexes, tandis que les questions plus difficiles sont redirigées vers le Centre de paye.
- En 2018-2019, le projet du Cadre de gestion des talents est devenu le Programme d'excellence du rendement. Il est essentiel de créer un milieu de travail où les employés sont en mesure de donner le meilleur d'eux-mêmes afin d'appuyer l'excellence des employés en matière de rendement dans l'ensemble de l'organisation. Le Programme d'excellence en matière de rendement (PER) sert à fournir une approche uniforme à l'échelle de l'Agence afin d'appuyer l'excellence des employés en matière de rendement dans l'ensemble de l'organisation.
- En avril 2018, l'ACIA a lancé l'application Gestion du rendement de la fonction publique (GRFP) comme outil autorisé pour consigner les ententes officielles de rendement des employés et examiner les discussions. De concert avec le Programme d'excellence en matière de rendement, qui met l'accent sur le dialogue ouvert entre les gestionnaires et les employés pour atteindre l'excellence en cette matière, diverses ressources et divers outils ont été fournis pour faciliter le processus (par exemple, le Guide sur la façon d'utiliser l'application GRFP, comment rédiger des objectifs clairs, conseils pour avoir des conversations sur le rendement, information sur l'utilisation appropriée des évaluations du rendement, etc.) Des communications régulières ont également été assurées pour garantir que les gestionnaires et les employés étaient soutenus tout au long de la transition.

L'adoption de l'application GRFP a permis d'améliorer la capacité de rendre compte du programme de rendement global de l'Agence.

L'ACIA a continué de mettre l'accent sur le recrutement des étudiants. Depuis le 1er janvier 2018, l'ACIA a participé à environ 35 foires de recrutement partout au pays et a employé 175 étudiants en 2018-2019. L'ACIA a également mis l'accent sur la création d'une atmosphère accueillante pour les étudiants en communiquant de l'information sur les programmes de santé mentale, de mieux-être et de diversité (y compris le Programme d'emploi d'été pour les étudiants autochtones). L'ACIA a continué de travailler en partenariat avec l'Université de Guelph et l'Université McMaster. Au cours de la dernière année, l'équipe de recrutement a élaboré un code de réponse rapide (code QR) qui permet aux parties intéressées d'accéder à un site Web externe avec un appareil mobile.

Prestation de services

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des services, l'ACIA a continué de perfectionner sa stratégie de gestion des services et d'affiner son approche de la prestation des services. Le plan pluriannuel d'élaboration et de mise en œuvre de la plateforme de prestation numérique de services (PPNS) a été à l'origine de nombreux changements au cours du présent exercice financier. Le ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii] est entré en vigueur en janvier 2019 et a permis de tirer parti du nouveau portail **MonACIA**[xi] pour offrir la délivrance de permis en ligne.

En plus des services numériques offerts par l'ACIA, des certificats de vente libre appuyant l'exportation de certains produits alimentaires sont maintenant disponibles en ligne sur le portail **MonACIA**[xi].

À l'interne, l'ACIA a poursuivi ses efforts pour améliorer la gestion de ses services en lançant le Portail de demandes en ressources humaines. Grâce à ce portail, les gestionnaires et le personnel ont pu obtenir une meilleure expérience utilisateur lorsqu'ils cherchent à soumettre une demande de service liée aux ressources humaines. L'Agence s'efforce d'offrir davantage de services internes et externes dans un format numérique libre-service.

Une stratégie de gestion des demandes de renseignements a été déployée pour répondre au nombre croissant de demandes de renseignements et de rétroactions concernant la mise en œuvre du ***Règlement sur la salubrité des aliments au Canada***[ii]. Cette stratégie a permis de s'assurer que des réponses opportunes et significatives étaient mises à la disposition de nos clients et de nos employés.

Pour ce qui est de l'avenir, l'ACIA a établi des responsabilités claires en matière de conception et de prestation des services. La nouvelle Direction générale du développement des affaires, des services et de l'innovation (DGDASI) a mûri afin de soutenir l'innovation et de favoriser l'innovation et les améliorations opérationnelles de l'Agence, y compris la prestation des services. En collaboration avec les clients internes et externes, la Direction générale est chargée d'élaborer et d'améliorer les processus et les outils utilisés par le personnel et nos clients. Du point de vue du gouvernement du Canada, l'Agence travaille en partenariat avec de nombreux ministères pour s'assurer de s'aligner sur une approche gouvernementale unique du service à la clientèle. Plus précisément, cela comprend l'intégration du système de déclaration intégrée des importations de l'Initiative du guichet unique dans le cadre duquel une seule déclaration d'importation doit être faite pour plusieurs organismes gouvernementaux qui ont été répertoriés dans le portail du gouvernement ouvert.

Amélioration de la gestion de projet

Le programme pilote de développement des compétences en gestion de projet de l'ACIA continue sa mission d'accroissement des compétences en gestion de projet.

L'ACIA a créé plusieurs scénarios de portefeuille de programmes pour faciliter les consultations avec la haute direction avant d'ajuster et de mettre en œuvre de nouveaux outils pour exposer les principes, les risques, les avantages et les défis liés à l'établissement d'une approche programme/portefeuille. Des ajustements au cadre actuel de gestion de projet sont prévus au cours des deux prochains exercices financiers.

Les membres de la gouvernance de l'ACIA et les promoteurs de projets ont reçu une formation en gestion de projet à l'intention des cadres supérieurs afin :

- d'accroître les compétences et la compréhension des projets;
- d'améliorer l'efficacité de la gouvernance;
- de mieux gérer les risques;
- de s'assurer que les politiques de gestion de projet du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sont respectées.

Une solution automatisée de rapports relatifs aux tableaux de bord pour le processus de rapports mensuels sur les projets a été entièrement mise en œuvre afin d'améliorer l'efficacité de l'acheminement, de l'examen et de l'approbation des tableaux de bord et des résumés sur l'état d'avancement des projets. Cela a créé la capacité d'exploiter les données du projet à un niveau agrégé et de centraliser les données.

Amélioration de l'ouverture et de la transparence du gouvernement

Le gouvernement du Canada s'est fermement engagé à faire en sorte que la science gouvernementale soit pleinement accessible au public et qu'elle éclaire les politiques et les décisions. Accroître l'accessibilité de la science gouvernementale :

- Favorise l'innovation et la croissance économique.
- Informe les Canadiens des possibilités de participer à des activités scientifiques fédérales.
- Fournit l'occasion d'améliorer l'impact des données et de l'information scientifiques gouvernementales.

Depuis le lancement de son programme de transparence en 2011, l'ouverture et la transparence ont été des considérations clés à la base des valeurs de l'ACIA. En 2018-2019, dans le cadre du maintien de la confiance dans le système canadien de réglementation des aliments, des végétaux et des animaux, l'ACIA a mis à profit son expérience passée et a élaboré l'étape suivante de son programme de transparence.

L'ACIA a mené des consultations auprès des Canadiens et des intervenants sur la façon dont elle devrait accroître l'ouverture et la transparence, et elle a reçu leurs commentaires sur deux documents clés qui guideraient l'approche future de l'Agence : le **Cadre ouvert et transparent et la Politique**[xlv].

Les commentaires reçus des intervenants et des employés de l'ACIA ont été analysés et utilisés pour améliorer ces documents. La rétroaction fournie à l'Agence a été résumée dans un rapport intitulé « **Ce que nous avons appris** »[xlvi], affiché sur le site Web de l'ACIA en février 2019, et le cadre et la politique définitifs ont été présentés au début d'avril.

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Dépenses réelles

Les tableaux présentés dans cette section reflètent les niveaux de dépenses historiques de l'ACIA de 2016-2017 à 2018-2019 et les dépenses prévues pour les trois prochains exercices financiers (2019-2020 à 2021-2022). Les dépenses prévues excluent les prolongations de financement que l'Agence prévoit accorder. Les programmes temporisés sont assujettis aux décisions du gouvernement de prolonger, de réduire ou d'améliorer le financement.

L'ACIA évaluera les initiatives qui arrivent à échéance et cherchera à les renouveler, au besoin, afin de maintenir et d'améliorer constamment le solide système canadien de salubrité des aliments, l'approvisionnement alimentaire sûr et accessible et la base de ressources végétales et animales. Une fois approuvées par le Parlement, les décisions de renouvellement du financement soutiendront les autorisations budgétaires de l'ACIA. Le graphique des tendances des dépenses du Ministère ci-dessous fournit des renseignements à l'échelle de l'organisme.

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère

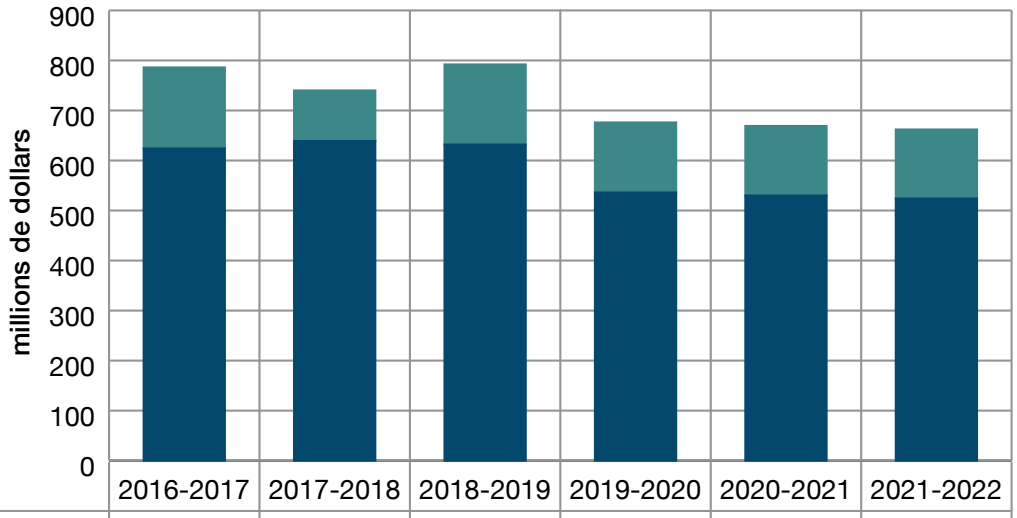

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Postes législatifs	162	101	160	140	139	138
Crédits votés	624	639	632	536	530	524
Total	786	739	792	676	669	662

Sommaire du rendement budgétaire pour la responsabilité essentielle et les services internes (en dollars)

Responsabilité essentielle et services internes	Budget principal des dépenses 2018-2019	Dépenses prévues en 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées en 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) en 2018-2019	Dépenses réelles (autorisations utilisées) en 2017-2018	Dépenses réelles (autorisations utilisées) en 2016-2017
Salubrité des aliments et santé des animaux et des végétaux	571 740 385	571 740 385	537 142 804	531 134 043	668 574 666	645 785 932	600 782 338	652 479 905
Sous-total	**571 740 385**	**571 740 385**	**537 142 804**	**531 134 043**	**668 574 666**	**645 785 932**	**600 782 338**	**652 479 905**
Services internes	127 384 141	127 384 141	138 638 594	138 236 751	163 337 198	146 521 359	138 235 246	133 431 955
Total	**699 124 526**	**699 124 526**	**675 781 398**	**669 370 794**	**831 911 864**	**792 307 291**	**739 017 584**	**785 911 860**

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes (équivalents temps plein)

Responsabilité essentielle et services internes	Équivalents temps plein réels en 2016–2017	Équivalents temps plein réels en 2017–2018	Équivalents temps plein prévus en 2018-2019	Équivalents temps plein réels en 2018-2019	Équivalents temps plein prévus en 2019–2020	Équivalents temps plein prévus en 2020–2021
Salubrité des aliments et santé des animaux et des végétaux	5 185	5 291	5 043	5 187	4 702	4 702
Sous-total	**5 185**	**5 291**	**5 043**	**5 187**	**4 702**	**4 702**
Services internes	916	980	901	974	940	940
Total	**6 101**	**6 271**	**5 944**	**6 161**	**5 642**	**5 642**

Ayant ratifié la majorité de ses conventions collectives, l'ACIA a connu une augmentation des dépenses en 2018-2019 principalement en raison de l'augmentation des coûts salariaux. Cette situation a donné lieu à d'importants paiements non récurrents rétroactifs au titre du règlement des salaires et à des augmentations continues des coûts. Étant donné que 80 % des dépenses de fonctionnement annuelles de l'ACIA soutiennent les coûts de personnel, il n'y avait qu'une marge de manœuvre limitée pour réaligner les autorisations non liées au personnel. Par conséquent, l'Agence a connu une légère baisse de son effectif en équivalents temps plein (ETP) en 2018-2019.

En 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, les dépenses prévues et les ETP diminuent par rapport aux années précédentes, principalement en raison de l'élimination progressive du financement de diverses initiatives, comme l'encéphalopathie spongiforme bovine et la présence quotidienne d'inspecteurs durant chaque quart de travail, ainsi que de l'exclusion des affectations prévues en cours d'exercice des dépenses prévues (comme le remboursement annuel des paiements relatifs au personnel effectués pour le gouvernement du Canada).

Toutefois, l'Agence évaluera les initiatives qui arrivent à échéance et cherchera à les renouveler, au besoin, afin de maintenir et d'améliorer constamment le solide système canadien de salubrité des aliments, l'approvisionnement alimentaire sûr et accessible et la base de ressources végétales et animales. Si l'on tient compte du renouvellement prévu des ressources temporisées, les dépenses de l'Agence et l'utilisation des ETP devraient être plus stables.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses organisationnelles votées et législatives de l'ACIA, veuillez consulter les **Comptes publics du Canada 2018-2019**[xlvii].

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

L'information sur l'harmonisation des dépenses de l'ACIA avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada est disponible dans l'**InfoBase du GC**[xiii].

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers (non vérifiés) de l'ACIA pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 sont disponibles sur le **site Web de l'ACIA**[xlviii].

Faits saillants des états financiers

Les faits saillants des états financiers présentés dans le Rapport sur les résultats ministériels visent à donner un aperçu général de la situation financière et du fonctionnement de l'ACIA.

Les états financiers sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux directives de fin d'exercice établies par le Bureau du contrôleur général, qui sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public en vertu de l'article 31 de la ***Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments***[xlix]. Toutefois, l'information financière présentée précédemment dans la première partie du présent Rapport sur les résultats ministériels a été tirée des Comptes publics du Canada, lesquels ont été préparés selon la méthode de comptabilité des dépenses, aussi appelée comptabilité de caisse modifiée.

État condensé des opérations (non vérifiées) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus en 2018-2019	Résultats réels en 2018-2019	Résultats réels en 2017-2018	Différence (résultats réels en 2018–2019 moins résultats prévus en 2018–2019)	Différence (résultats réels en 2018–2019 moins résultats réels en 2017–2018)
Total des dépenses	813 335 000	835 244 000	822 103 000	21 909 000	13 141 000
Total des revenus	52 201 000	56 671 000	56 449 000	4 470 000	222 000
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	761 134 000	778 573 000	765 654 000	17 439 000	12 919 000

Remarque : Pour de plus amples renseignements sur les résultats prévus, veuillez consulter l'État des résultats prospectif de 2018-2019[l].

Les dépenses de l'ACIA pour l'exercice 2018-2019 se sont élevées à 835,2 millions de dollars, soit une augmentation de 13 millions de dollars par rapport à 2017-2018. Cette augmentation se compose principalement des salaires et avantages sociaux de 11,5 millions de dollars, de l'amortissement de 6,5 millions de dollars attribuable au début de l'amortissement pour dépréciation de la plateforme de prestation de services électroniques (PPSE). Ces augmentations ont été contrebalancées en grande partie par une diminution des loyers de 2,8 millions de dollars en raison de la réduction des coûts des licences d'utilisation de logiciels et des paiements de transfert de 2,5 millions de dollars en raison de paiements compensatoires moins élevés pour des maladies animales. Le total des revenus s'est élevé à 56,7 millions de dollars pour 2018-2019, soit un montant similaire à celui de l'an dernier (56,4 millions de dollars).

État condensé de la situation financière (non vérifié) au 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	2018-2019	2017-2018	Différence (2018–2019 moins 2017–2018)
Total des passifs bruts	178 747 000	198 169 000	(19 422 000)
Total des actifs financiers nets	109 013 000	100 353 000	8 660 000
Agence – Dette nette	69 734 000	97 816 000	(28 082 000)
Total des actifs non financiers	200 030 000	200 579 000	(549 000)
Agence – Situation financière nette	130 296 000	102 763 000	27 533 000

À la fin de l'exercice 2018-2019, le passif total s'élevait à 178,7 millions de dollars, soit une diminution de 19,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction de 14,8 millions de dollars des créditeurs et des charges à payer, principalement en raison de la réduction du passif des conventions collectives échues. La provision pour indemnités de départ a également diminué de 4 millions de dollars en raison d'une diminution de l'obligation restante des employés qui n'ont pas retiré leurs prestations calculées à partir de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ du gouvernement dans son ensemble. Le total des actifs financiers pour l'exercice 2018-2019 s'élevait à 109 millions de dollars; une augmentation de 8,7 millions de dollars est principalement attribuable à l'augmentation de 6,1 millions de dollars des débiteurs au titre de la TPS/TVH et à une augmentation de 3,1 millions de dollars des débiteurs au titre du paiement en trop du salaire recouvrable en raison du calendrier du recouvrement.

Le total des actifs non financiers s'élevait à 200 millions de dollars pour 2018-2019, soit un montant similaire à celui de 200,5 millions de dollars de l'exercice précédent.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre compétente : L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée

Chef d'établissement : Siddika Mithani

Portefeuille ministériel : Santé

Instruments habilitants :

Ensemble de l'ACIA

- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*[xlix]
- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*[li]

Salubrité des aliments

- *Loi sur les aliments et drogues*[lii] (dispositions relatives aux aliments)
- *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*[ix] (LSAC)
  (quand elle entrera en vigueur, cette loi remplacera les lois suivantes) :
  - *Loi sur les produits agricoles au Canada*[liii]
  - *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*[liv] (dispositions relatives aux aliments)
  - *Loi sur l'inspection du poisson*[lv]
  - *Loi sur l'inspection des viandes*[lvi]

Santé des végétaux et des animaux

Végétaux

- *Loi sur les engrais*[xxii]
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*[lvii]
- *Loi sur la protection des végétaux*[lviii]
- *Loi sur les semences*[lix]

Santé animale

- *Loi sur la santé des animaux*[lx]
- *Loi relative aux aliments du bétail*[xxi]

Année de constitution en société / Début des activités : 1997

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Pour plus d'information sur les engagements de la lettre de mandat organisationnelle du ministère, voir la **lettre de mandat du ministre**[lxi].

Contexte opérationnel et principaux risques

L'information sur le contexte opérationnel et les risques principaux est accessible sur le **site Web de l'ACIA**[lxii].

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour 2018-2019 sont présentés ci-dessous.

Présentation graphique du Cadre ministériel des résultats et du Répertoire des programmes

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité fondamentale : La salubrité des aliments et la santé des végétaux et des animaux		Services internes
	Résultat ministériel no 1 : Les aliments vendus au Canada sont sûrs et sont présentés fidèlement aux Canadiens.	Pourcentage d'entreprises alimentaires qui respectent les règles fédérales Indicateur : N1 Valeur : 98,01 % Cible : 95	
		Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments à risque élevé émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel Indicateur : N2 Valeur : 96.9 % Cible : 95 %	
	Résultat ministériel no 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement.	Nombre de ravageurs étrangers nuisibles qui sont entrés et se sont établis au Canada Indicateur : N3 Valeur : 0 Cible : 0	

Cadre ministériel des résultats	**Résultat ministériel no 2 : Les ressources animales et végétales sont protégées contre les maladies et les parasites et sont sûres pour les Canadiens et l'environnement.*(suite)***	Pourcentage de semences, d'engrais et de produits ou variétés végétales canadiens nouveaux ou modifiés qui sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux Indicateur : N4[1] Valeur : 92,2 % Cible : 95 %	Services internes
		Pourcentage des chargements inspectés d'animaux vivants qui respectent les exigences fédérales en matière de transport sans cruauté Indicateur : N5 Valeur : 99 % Cible : 95 %	
		Nombre de cas de maladies animales nuisant à la santé humaine ou animale qui sont entrés au Canada. Indicateur : N6 Valeur : 0 Cible : 0	
	Résultat ministériel no 3 : Les aliments, les végétaux et les animaux canadiens et les produits connexes peuvent être commercialisés à l'échelle internationale.	Nombre d'expéditions de produits canadiens qui sont rejetés à la frontière d'un pays étranger au défaut de satisfaire aux exigences d'importations Indicateur : N7 Valeur : 2198 Cible : À déterminer	

Répertoire des programmes	Établissement de règles en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs
	Promotion de la conformité en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs
	Surveillance et application de la loi en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs
	Autorisations pour les produits alimentaires
	Établissement des règles phytosanitaires
	Promotion de la conformité phytosanitaire
	Surveillance phytosanitaire et application de la loi
	Autorisations pour les produits d'origine végétale
	Établissement des règles en matière de santé animale
	Promotion de la conformité en matière de santé animale
	Surveillance et application de la loi en matière de santé animale
	Autorisations pour les produits d'origine animale
	Établissement de normes internationales
	Coopération internationale en matière de réglementation et collaboration scientifique
	Soutien à l'accès aux marchés internationaux

1 Cet indicateur est une compilation de plusieurs programmes de la protection des végétaux. Chacun des programmes ont atteint leur objectif, à l'exception du programme des engrais pour lequel la conformité du produit a été rapportée à 82%. Ce qui a eu pour effet de réduire le résultat global.

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement pour le Répertoire des programmes de l'ACIA est disponible dans l'**InfoBase du GC**[xiii].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci dessous sont accessibles sur le **site Web de l'ACIA**[lxiii] :

- Analyse comparative entre les sexes plus
- Financement pluriannuel initial
- Initiatives horizontales
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le **Rapport sur les dépenses fiscales fédérales**[lxiv]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

1400, chemin Merivale
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9
Canada

Numéros de téléphone : 1 800-442-2342 et 1 613-773-2342

Numéro de téléimprimeur : 1 800-465-7735

En ligne :
https://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/contactez-nous/fra/1546627816321/1546627838025

Annexe : définitions

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Une approche analytique utilisée pour évaluer comment divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de sexe différent peuvent faire l'expérience des politiques, des programmes et des initiatives. Le « plus » de l'ACS+ reconnaît que l'analyse comparative entre les sexes va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). Nous avons tous de multiples facteurs identitaires qui se recoupent pour constituer notre identité, comme la race, l'ethnie, la religion, l'âge et les déficiences physiques ou mentales.

Architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Il comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultats ministériels.

Cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

Dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

Dépenses prévues (planned spending)

Pour les plans ministériels et les rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues désignent les montants qui reçoivent l'approbation du Conseil du Trésor avant le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

Dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi portant affectation de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

Dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail attribuées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives

Évaluation (evaluation)

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi porter sur d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment sur des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

Expérimentation (experimentation)

Activités visant à explorer, à mettre à l'essai et à comparer les effets et l'incidence des politiques, des interventions et des approches, dans le but d'éclairer la prise de décisions fondées sur des données probantes en découvrant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

Initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales s'efforcent d'obtenir un résultat commun, souvent lié à une priorité du gouvernement.

Plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Rapport au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'un ministère qui dépend de crédits parlementaires. Les plans ministériels sont déposés au Parlement chaque printemps.

Priorité (priority)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques et ministériels souhaités.

Priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement indiqué dans le discours du Trône de 2015, notamment la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités.

Production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondé sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

Programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Un rapport traitant des réalisations concrètes et adéquates du ministère au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le plan ministériel correspondant.

Rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Répertoire des programmes (Program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

Responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

Résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat ministériel (Departmental Result)

Un résultat ministériel représente le ou les changements que le ministère cherche à influencer. Il devrait subir l'influence des résultats des programmes, mais il échappe généralement au contrôle direct du ministère.

Résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Un cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

i Répondre aux besoins d'aujourd'hui, bâtir pour l'avenir : **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/priorites-strategiques/fra/1374871172385/1374871197211**

ii *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2018-108/index.html**

iii La *Gazette du Canada*, Partie II, volume 152 (2018) : **http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2018/2018-06-13/html/sor-dors108-fra.html**

iv *Règlement sur la santé des animaux* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._296/index.html**

v La *Gazette du Canada*, Partie I, volume 153 (2019) : **http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2019/2019-06-22/html/index-fra.html**

vi *Règlement sur les engrais* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._666/index.html**

vii La *Gazette du Canada*, Partie I, volume 152 (2018) : **http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2018/2018-12-08/html/reg1-fra.html**

viii La *Gazette du Canada*, Partie II: **http://gazette.gc.ca/rp-pr/publications-fra.html**

ix Le modèle d'évaluation des risques fondé sur l'établissement : **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/priorites-strategiques/modeles-ere/modele-ere-pour-les-etablissements-alimentaires/comprendre-le-modele-ere-aliments/fra/1508787947521/1508787947985**

x Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments : **https://inspection.gc.ca/aliments/rcisa/fra/1525378586176/1525378959647**

xi MonACIA : **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/mon-acia/fra/1482204298243/1482204318353**

xii *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-1.1/index.html**

xiii InfoBase du GC : **https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start**

xiv *Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._417/index.html**

xv *Règlement sur les aliments et drogues* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._870/index.html**

xvi La *Gazette du Canad*a, Partie I, volume 153 : **http://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2019/2019-06-22/html/index-fra.html**

xvii *Règlement sur les couvoirs* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1023/index.html**

xviii *Règlement sur l'exclusion de la définition de couvoir* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-91-4/index.html**

xix La *Gazette du Canada*, Partie I : **http://gazette.gc.ca/rp-pr/publications-fra.html**

xx *Règlement sur les aliments du bétail* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-83-593/index.html**

xxi *Loi sur les aliments du bétail* : **https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-9/index.html**

xxii *Loi sur les engrais* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-10/**

xxiii Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada : **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-e acia/responsabilisation/consultation-et-participation/partenariats-ssva/ebauche-aux-fins-de-consultation/fra/1490390513931/1490390586446?chap=0**

xxiv Le conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage : **https://www.ahwcouncil.ca/accueil**

xxv Gouvernement ouvert : **https://open.canada.ca/fr**

xxvi Cartes ouvertes : **https://ouvert.canada.ca/fr/cartes-ouvertes**

xxvii Système canadien de surveillance de la santé animale : **https://www.cahss.ca/**

xxviii Communauté des maladies émergentes et zoonotiques : **https://www.cahss.ca/surveillance/emerging/**

xxix Programme national sur la maladie débilitante chronique : **https://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/maladies/manuel-du-veterinaire-accredite/chapitre-13/fra/1502219878461/1502219878904**

xxx Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens : **https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/surveillance/programme-integre-canadien-surveillance-resistance-antimicrobiens-picra.html**

xxxi Notices sur les substances médicatrices : **https://www.inspection.gc.ca/animaux/aliments-du-betail/substances-medicatrices/fra/1300212600464/1320602461227**

xxxii Le laboratoire de Sidney : **https://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/les-sciences-et-les-recherches/nos-laboratoires/sidney/fra/1549643094301/1549643133377**

xxxiii Genome BC : **https://www.genomebc.ca/**

xxxiv Summerland Varieties Corporation : **https://www.summerlandvarieties.com/**

xxxv Phyto Diagnostics : **https://www.phytodiagnostics.com/**

xxxvi British Columbia Cherry Association : **https://www.bccherry.com/**

xxxvii Vineland Research and Innovation Centre : **https://www.vinelandresearch.com/**

xxxviii Systémes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires : **http://www.fao.org/3/y6396f/y6396f00.htm#Contents**

xxxix Comité du Codex sur les fruits et légumes traités : **http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee-detail/fr/?committee=CCPFV**

xl Commission des mesures phytosanitaires : **https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/cpm/**

xli Deuxième réunion de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes : **https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2019/01/Report_SCTF_2ND_MEETING_2019-01-11.pdf**

xlii Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) Deuxième réunion du Comité de gestion mixte : **https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ceta-aecg/2019-02-25_trade_agenda-ordre_du_jour_commerce.aspx?lang=fra**

xliii Le programme de Reconnaissance des analyses effectuées par des laboratoires autorisés pour des grains destinés à l'exportation : **https://www.inspection.gc.ca/vegetaux/grains-et-grandes-cultures/exportation/avis-a-l-industrie-2018-11-13/programme-de-ralage-2018-10-17/fra/1516725808194/1516725808990**

xliv La *Gazette du Canad*a : **http://gazette.gc.ca/rp-pr/publications-fra.html**

xlv Cadre pour une agence ouverte et transparente : **https://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/transparence/cadre-de-2019-2022/fra/1554860822548/1554860822782**

xlvi Ce que nous avons appris : **https://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/une-saine-gestion-de-l-agence/rapport-de-consultation-externe-sur-l-ouverture-et/fra/1550118277727/1550118505770**

xlvii Les Comptes publics du Canada de 2017–2018 sont accessibles à l'adresse : **https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html**

xlviii États financiers de l›Agence Canadienne d›Inspection des Aliments (Non vérifiée) : **https://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rapports-financiers/etats-financiers-de-l-acia-non-verifiee-2018/fra/1536166489544/1536166732069**

xlix *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-16.5/index.html**

l État des résultats prospectif de l›Agence canadienne d›inspection des aliments : **https://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rapports-financiers/2018-2019/fra/1520347423143/1520347523211**

li *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-8.8/index.html**

lii *Loi sur les aliments et drogues* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-27/index.html**

liii *Loi sur les produits agricoles au Canada* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-0.4/index.html**

liv *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38/index.html**

lv *Loi sur l'inspection du poisson* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-12/index.html**

lvi *Loi sur l'inspection des viandes* : **https://laws-loi,justic.gc.ca/fra/lois/M-3.2/index.html**

lvii *Loi sur la protection des obtentions végétales* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.6/index.html**

lviii *Loi sur la protection des végétaux* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.8/index.html**

lix *Loi sur les semences* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-8/index.html**

lx *Loi sur la santé des animaux* : **https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3.3/index.html**

lxi Lettre de mandat de la ministre de la Santé : **https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-la-sante**

lxii Contexte opérationnel et principaux risques : **https://inspection.gc.ca/fra/1570550935647/1570550936116#a63**

lxiii Tableaux de renseignements supplémentaires : **https://inspection.gc.ca/fra/1570550935647/1570550936116#a63**

lxiv Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : **https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp**